

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

J. P. CHAUVEAU

J. RICHARD

**ORGANISATION SOCIO-ECONOMIQUE GBAN  
ET ECONOMIE DE PLANTATION**

**SCIENCES HUMAINES**

1975, Vol. VIII N° 2

**CENTRE DE PETIT BASSAM - SCIENCES HUMAINES -**



ORGANISATION SOCIO-ECONOMIQUE GBAN  
ET ECONOMIE DE PLANTATION

Par Jean-Pierre CHAUVEAU  
Jacques RICHARD  
O.R.S.T.O.M.  
B.P. 4293  
A B I D J A N  
1975

## Introduction

L'ethnie gban (ou gagou) (1) est située dans la sous-préfecture d'Oumé, dans la zone forestière du Centre-Ouest ivoirien (2). Administrativement, elle était composée, à la fin de la colonisation, de quatre "tribus" : Bokabo, Nda, Touka et Boka. Ces noms ne correspondent pas toujours à la terminologie des Gban eux-mêmes, ni même, quelquefois, à une quelconque réalité "tribale" (pour les Bokabo, en particulier, composés de groupes de villages hétérogènes). Ces quatre tribus étaient elles-mêmes regroupées en deux cantons : un canton dit "gagou" (par opposition au canton "gouro") dans l'ancienne subdivision d'Oumé, et un canton Boka, rattaché jusqu'au milieu des années 1940 à la subdivision de Sinfra. Ces cantons perdent progressivement l'importance administrative qu'ils avaient lors de la colonisation.

Les informations recueillies l'ont été dans l'ensemble du pays gban (3) qui se révèle homogène du point de vue socio-culturel, tout en subissant sur certains points l'influence différentielle des grands groupes ethniques voisins (Gouro, Bété et Dida). Lui-même, cependant, n'est pas sans induire des influences inverses. Il semble, en particulier, que le pays gban constitue un lieu privilégié de fonctionnement de clans et lignages matrilineaires, que l'on retrouve, s'estompant au fur et à mesure que l'on s'éloigne du "foyer" (?) Gban, chez les Bété et les Dida.

La tradition, aussi bien populaire que "scientifique", veut que les Gban constituent une ethnie résiduelle très ancienne (voire pygmôïde). Il semble cependant qu'ils soient eux-mêmes (comme c'est la règle en Afrique et dans bien d'autres régions

- 
- (1) Gban est le nom que les intéressés se donnent eux-mêmes. Le terme "Gagou", hérité de la terminologie de l'Administration coloniale, était utilisé à l'origine par les Gouro pour désigner les Gban.
  - (2) M. N'Guessan Zoukou étudie la géographie physique et humaine du pays Gban (cf. N'Guessan Zoukou, 1975)
  - (3) Cf. CHAUVÉAU et RICHARD, 1972. L'organisation économique et foncière a été particulièrement étudiée dans le village de Bodiba, dans la tribu Boka (ou, mieux, Gbokwa). Ce village servira d'exemple privilégié dans le cours du texte.

du monde) les résultats de migrations et de métissages multiples et complexes. La difficulté de classer les "ethnies" est particulièrement évidente dans leur cas : ils sont classés, sur une base linguistique, parmi les peuples mandé, originaires des savanes guinéennes et maliennes. Par contre, du point de vue de l'organisation sociale et économique, les Gban s'apparentent de très près aux autres sociétés segmentaires, à accentuation patrilinéaire, situées dans la zone forestière de l'Ouest du Bandama (1).

L'histoire des Gban est parallèlement très peu étudiée. Les traditions orales des divers groupes ne semblent pas converger étroitement, ce qui n'est pas forcément contraire à la réalité historique. Nous n'aborderons d'ailleurs pas ce problème dans la suite du texte.

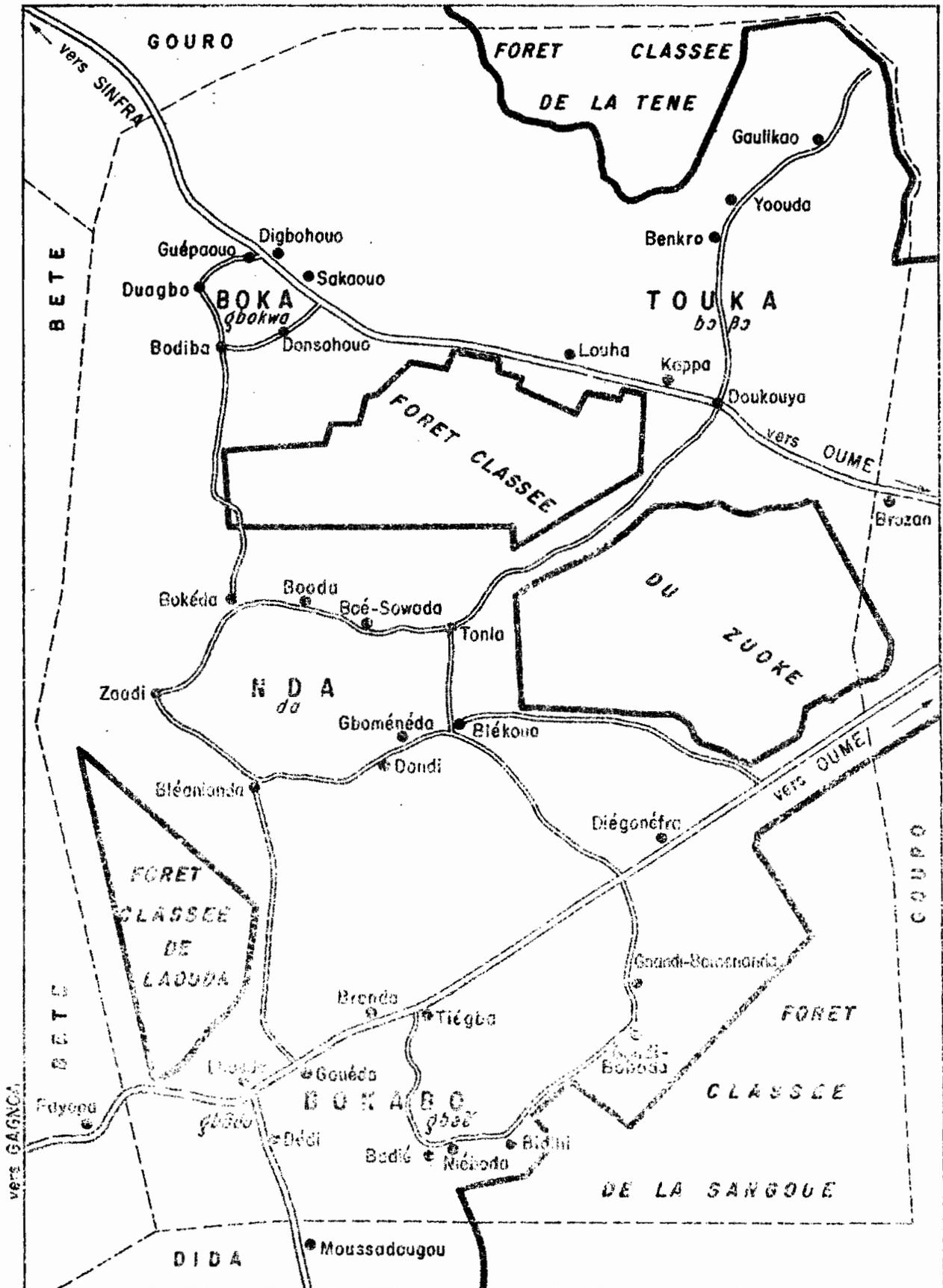
Nous nous proposons d'exposer brièvement les traits principaux de l'organisation socio-économique. Nous envisagerons surtout ceux qui ont un rapport direct avec l'économie de plantation, phénomène majeur auquel se trouve confrontée la société gban, dont les activités traditionnelles étaient la chasse et la petite agriculture. Ce texte ne constitue qu'une première approche de l'ensemble de ces problèmes. C'est ainsi que nous ne parlerons pas des aspects spécifiquement idéologiques (religion, magie, sorcellerie). La parenté elle-même ne sera traitée qu'autant qu'elle permet de mettre en oeuvre des activités collectives ou qu'elle détermine l'accès aux objets et moyens de production; l'analyse formelle du système de parenté ne sera qu'effleurée. Nous laisserons de côté l'organisation supra-villageoise, pas ailleurs assez lâche et qui n'implique pas d'activités collectives ou de relations économiques spécifiques(2).

- (1) Nous verrons que les Gban ont un système de parenté bilinéaire (à la fois patri-et matrilineaire).
- (2) Ce qui ne signifie pas que les relations intervillageoises soit peu importantes : mais ces relations (y compris des relations intéressant l'"économie"); mettent en présence des lignages (moyens ou mineurs dans la terminologie d'E. Terroy 1969), non des villages ; enfin, ces relations intervillageoises sont sous-tendues par le réseau d'alliances matrimoniales. A l'époque précoloniale, cependant, ces relations intervillageoises avaient une importance fonctionnelle spécifique : en particulier en matière d'alliance militaire (l'équivalent précolonial de la "tribu" déterminant formellement l'aire de règlement pacifique des conflits) et en matière religieuse ("fétiches" communs à plusieurs villages d'une même tribu et chasse collective intervillageoise pour les honorer).

Nous examinerons d'abord les groupes de résidence (lineages patrilineaires et village) qui jouent le rôle prédominant au niveau de la production. Nous parlerons ensuite de la filiation matrilineaire qui, par l'intermédiaire d'un réseau de solidarité très fort, tend à jouer un rôle important au niveau de la circulation des biens. Le phénomène de l'alliance "traverse" tout ces types de groupement, déterminant éventuellement des relations spécifiques entre groupes de résidence et au sein des clans matrilineaires. Nous dirons un mot ensuite de quelques autres principes de groupement qui peuvent avoir des implications économiques remarquables. Nous pourrions alors rassembler nos observations concernant l'organisation foncière et esquisser les modalités et les conséquences de l'introduction, puis de l'extension de l'économie de plantation. Nous tenterons, dans le chapitre conclusif, de systématiser les conditions d'insertion de la société gban dans l'économie de plantation. Ce faisant, un glissement radical s'opère par rapport à l'objet d'étude : la société gban actuelle ne peut constituer le centre de l'analyse. Elle n'est plus que le reflet, plus ou moins spécifique, d'une économie marchande dominée.

# CARTE ADMINISTRATIVE DU PAYS GAGOU OU GBAN

ECHELLE 1/200 000



Les noms en italique renvoient à l'appellation gban des sous-groupes

## Chapitre I - Les groupes de résidence : lignages patrilinéaires et villages.

1 - Généralités : Les groupes de résidence sont constitués sur la base de la virilocalité et de la patrilocalité, c'est-à-dire que les nouvelles familles restreintes se développent au sein du groupe local dont dépend le père de l'époux. Le groupe de résidence fondamental est donc constitué par les représentants vivants de lignages agnatiques (patrilignages), de leurs épouses et de leurs enfants. Les divers niveaux de segmentation déterminent des niveaux différents de solidarité sociale et de coopération économique, sur lesquels nous reviendrons.

Ces groupes de résidence sont évidemment multifonctionnels (fonctions religieuses, de chasse, de défense, de production, etc...) sinon suprafonctionnels (l'appartenance au groupe de filiation patrilinéaire est le point de référence fondamental pour situer un individu : aussi bien du point de vue de celui qui situe que du point de vue de celui qui est situé). Mais c'est en leur sein que s'expriment le plus explicitement les activités économiques de base et c'est le langage de la chasse qui sert à décrire l'échafaudage de ces groupes (1).

2 - La gligba et sa structure interne : La gligba est l'ensemble des hommes chassant "derrière" un même grand filet (gɛbɛ). Chaque gligba est divisée en un certain nombre de fractions correspondant à une certaine place "sous" le filet : bodye : ceux qui portent la tête ; widyé : ceux qui portent la queue, auxquels s'ajoutent quelquefois ceux qui sont au milieu du filet (sowidyā ou sowizaa selon les régions).

A ces grands filets peuvent s'ajouter des filets "moyens" (2) ou bakɛ qui réunissent les hommes d'une même "cour" (sa) constituée du chef d'une famille restreinte et de ses fils mariés. Ces filets moyens sont totalement dépendants du grand

---

(1) Ces groupes pourraient être définis comme les "communautés" -dans la terminologie de E. Terray (Terray, 1969, p. 41)- caractérisées par une résidence commune et des activités collectives.

(2) Pour les opposer aux filets individuels (gbɛtɛkɛ) qui n'ont pas d'importance sociale.

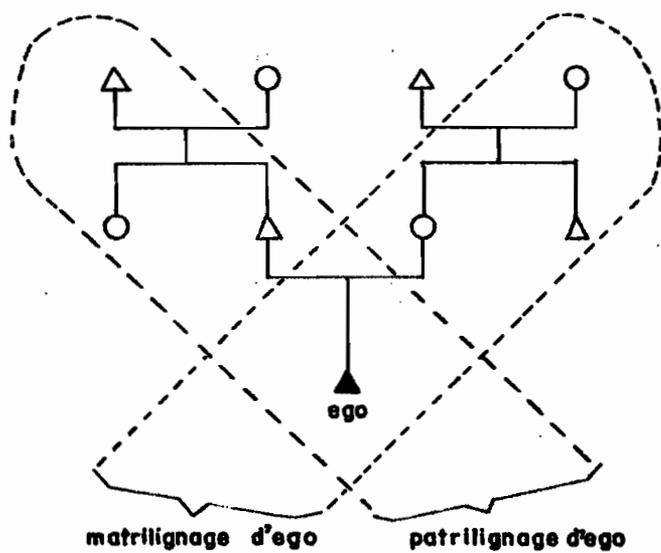


Fig. 1: Filiation bilinéaire

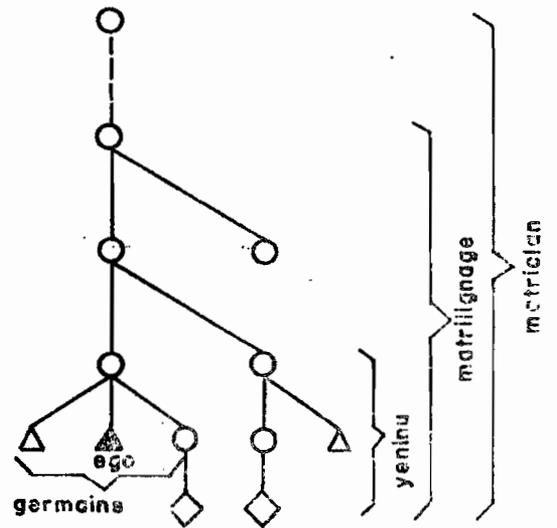


Fig. 3: Filiation matrilineaire

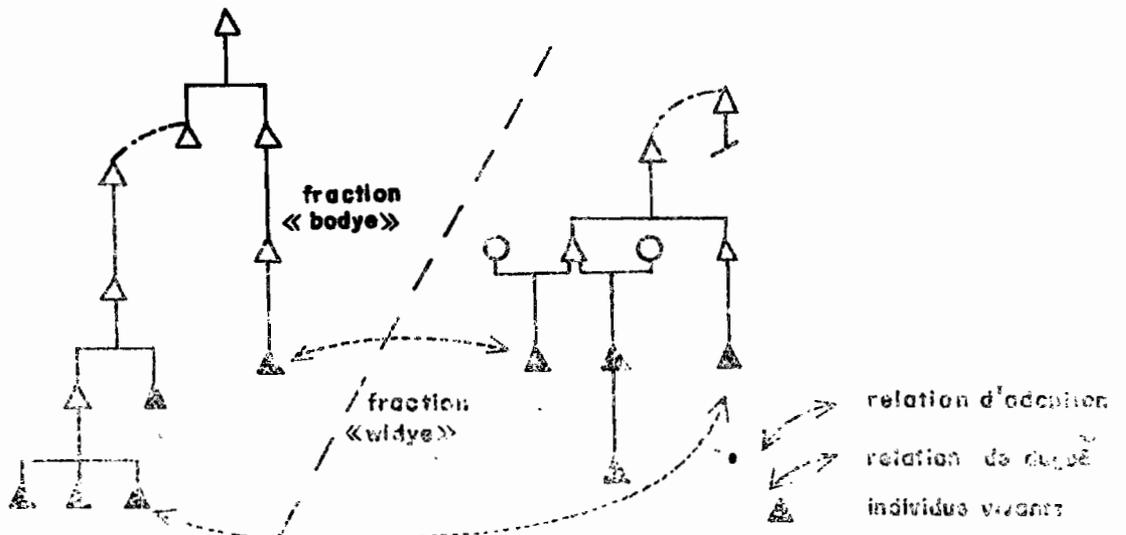


Fig. 2: Généalogie des chefs de famille résultante d'une alliance au village de Bodiba; exemples de relations de mariage

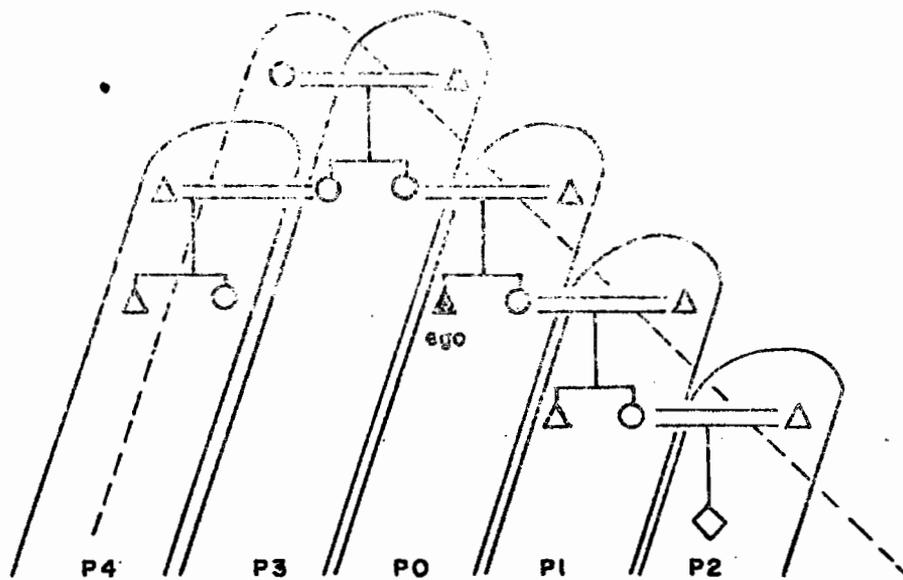


Fig. 4: Matrilineage d'ego (en pointille), patrilineage d'ego (PO) et patrilineages alliés

filet auquel les hommes de cette cour restent "juridiquement" rattachés. Les filets semblent simplement manifester un indice de stratification à l'intérieur de la gligba, certaines "cours" ayant un prestige ou une richesse suffisants pour posséder leur propre filet, qui ne peut "sortir" qu'avec le grand filet (1).

Gligba et fractions à l'intérieur de la gligba constituent, avec l'adjonction des épouses, la base des groupes de résidence, qui se reproduisent donc selon un principe patrilinéaire. Notons que le langage des filets impose une homogénéité là où il peut arriver qu'elle n'existe pas : en effet, on constate à l'intérieur de ces groupes une grande incertitude généalogique ; il est souvent difficile de connaître l'ancêtre fondateur de la gligba ou de connaître les relations de parenté entre ancêtres de fractions différentes, quand il n'apparaît pas qu'il n'y a pas de parenté biologique du tout (2).

3 - Le village : Un grand filet ne peut chasser seul, autrement dit une gligba ne peut, seule, faire face à l'activité "économique" valorisée : la chasse au filet. Là encore c'est celle-ci qui semble commander la constitution du village (ba), et non la parenté. Le village semble fondamentalement réunir les gligba dont les filets chassent ensemble (c'est-à-dire généralement deux, trois, ou plus rarement, quatre grands filets), même si les relations généalogiques entre gligba sont oubliées ou affirmées comme inexistantes. Dans certains cas, les gligba constituant un village "traditionnel" (3) disent provenir d'un même groupe porteur de filet : cela peut traduire une segmentation à partir d'un autre

- 
- (1) Un processus de segmentation incomplète peut faire qu'à une gligba correspondent plusieurs grands filets, issus, peut-on penser, soit du développement du groupe correspondant à un baké (filet moyen), soit à une segmentation avortée au niveau du gbé lui-même. Mais dans ce cas, ou bien le filet "mère" demeure ou un filet conserve la "tête" de l'ensemble ; en tout cas, comme dans le cas du baké, ces différents gbé correspondant à une même gligba ne sont pas autonomes et c'est leur ensemble seul qui constitue une unité fonctionnelle de chasse.
  - (2) La parenté socialement reconnue dissimule de nombreux cas d'incorporation d'éléments étrangers, voire de segments étrangers déjà constitués.
  - (3) Par opposition aux villages issus du regroupement forcé opéré par l'Administration française dès 1915. Dans ce cas, le village ne correspond plus à un regroupement fonctionnel de chasse.

village (exemple : Sakahouo et Donsohouo) comme une segmentation interne à un village déjà constitué (Duagbo ou Guepahouo). La chasse collective au filet reposant fondamentalement sur la contrainte technique du nombre des participants, on comprend l'importance du facteur démographique dans l'histoire des communautés gban, qui s'exprime "socialement" par segmentation ou, dans certains cas, par intégration (exemple : Digbohoo), l'unité pertinente restant le groupe correspondant à un filet.

4 - Les formes de solidarité à l'intérieur des groupes de résidence : Au niveau de la représentation que la société gban donne d'elle-même, le primat donné au langage des filets sur le langage généalogique s'accompagne de catégories qui, s'appliquant à la définition de relations de parenté, ne découlent pas de la parenté elle-même : ainsi la relation entre dugbẽ (1), qui lie (en se reproduisant patrilinéairement) deux individus d'une même gligba appartenant à des fractions différentes (bodye, widye) et sans parenté biologique connue (cf. figure 2). Cette parenté "administrée" semble avoir pour fonction de réactualiser, au sein d'un groupe fonctionnel par rapport à la chasse, une solidarité qui aurait tendance à s'affaiblir, sinon même à être submergée par un certain antagonisme entre fractions (2).

La solidarité des gligba partenaires de chasse et des individus qui, à l'intérieur de la gligba, chassent sous le même filet se traduit au plan de l'idéologie par le respect d'interdits communs liés au culte de "fétiches" collectifs (au niveau du village, de la gligba ou de la "cour").

Constituant le cadre de la résidence, le lignage patrilinéaire est le lieu privilégié de la production et des formes de coopération. L'appartenance à la gligba détermine en priorité

---

(1) Dẽle pour une femme. Le terme dugbẽ est traduit par "cousin paternel" par les informateurs. Les droits et obligations des dugbẽ sont importants (médiateur pour les mariages et dans les "palabres" ; aide dans le cas d'amendes ou pour réunir le prix de la fiancée ; rôle rituel dans les funérailles, etc.)

(2) Antagonisme latent dans le récit des circonstances de la division entre "partisans de la tête" (qui conservent en général la "chefferie" de la terre) et "partisans de la queue" ; mais aussi dans la pratique même de la chasse où chaque fraction s'efforce de capturer pour son propre compte la plus grande partie du gibier ; enfin dans le partage final du produit.

l'accès à la terre selon des modalités sur lesquelles nous reviendrons à propos de l'organisation foncière. Le travail agricole engendre des formes de coopération régulière qui, au moins à l'époque précoloniale, concernaient surtout la parenté patrilinéaire proche. Les filets de chasse et les pagnes (qui constituaient les biens matrimoniaux pour procurer des épouses aux fils ou aux frères cadets) étaient fabriqués et utilisés dans le cadre du patrilignage. Les habitations étaient construites avec l'aide des dugbè.

Les groupes de résidence constitués sur la base de la patrilinéarité constituent les unités de préparation et de consommation des produits vivriers.

En ce qui concerne la circulation des biens, les groupes patrilinéaires occupent également une place importante : la transmission des droits d'accès à la terre et des plantations arbustives s'effectue très généralement dans leur cadre. Pour ce qui est des biens de prestige et des biens matrimoniaux (pagnes et monnaie thésaurisée), la parenté matrilineaire entre en concurrence, comme nous le verrons plus loin.

En bref les groupes patrilinéaires, sur lesquels reposent les groupes de résidence, recouvrent de façon privilégiée les unités de production et de consommation. De plus les principaux cultes collectifs se rapportent à des groupes patrilinéaires. Enfin, la gligba constitue l'unité exogamique. Nous allons voir cependant, en examinant maintenant la parenté matrilineaire, que des moments importants de la vie sociale sont laissés à la compétence de celle-ci, au risque de provoquer une concurrence entre groupements patri et matrilineaires.

## Chapitre II - La parenté matrilineaire

On peut distinguer deux sphères dans les relations de parenté matrilineaires : celle des matriclans et celle qui est centrée sur les "enfants des soeurs" (yenininu). La dernière est incluse logiquement dans la première, puisque toutes deux unissent ego à des individus donnés par les femmes et que la première est précisément constituée par l'ensemble des individus jouissant de cette relation pour un ego donné. Mais les relations du deuxième type sont qualitativement différentes. Nous préférons les traiter séparément, bien que nous ne soyons pas encore en mesure de donner une explication théorique satisfaisante, à rechercher sans nul doute par rapport au phénomène de l'alliance. Précisons que les relations de parenté spécifiquement dévolues à ego par sa mère mais le liant au patrilignage de celle-ci, ainsi que celles qui lui sont dévolues par son père mais le liant au matriclan de celui-ci seront traitées plus loin dans le cadre de la parenté d'alliance (c'est-à-dire la parenté créée non par la filiation -parenté stricto sensu - mais par l'alliance entre groupes inaugurée par une union matrimoniale).

1 - Les matriclans : Il existe 13 clans matrilineaires regroupant tout individu d'origine gban par sa mère. Ces clans (kpɛ) n'ont pas de base géographique ni tribale et peuvent être représentés (quoique inégalement selon les hasards des alliances et de la démographie) dans l'ensemble des villages. Ces 13 clans sont regroupés en 6 ensembles (5 paires et 1 triade) (1). Les 13 kpɛ sont d'autre part soumis à un autre arrangement deux à deux selon une relation à plaisanterie (gwɛ). Chaque clan possède un interdit commun mais ne semble pas donner lieu à un culte comparable par son importance à celui des "fétiches" collectifs des gligba ou

---

(1) Le récit mythique d'origine rend compte de la création de 6 clans qui ont donné chacun naissance à un autre clan ultérieurement, le dernier clan, particulièrement prolifique, donnant encore naissance à un troisième. Il existe une correspondance entre les 6 ensembles de clans gban et les 6 clans matrilineaires bété (lele) ; il semble qu'il existe également une correspondance avec les clans matrilineaires dida (yuru). Remarquons que lele et yuru ne semblent exister ou du moins fonctionner explicitement que dans les régions proches du pays gban. Cf. le lexique pour la liste des clans.

de village. En principe, chaque clan constitue une unité exogamique mais cette règle n'est pas totalement respectée lorsque les conjoints sont de tribus ou même de villages différents (quelquefois simplement de gligba différentes à l'intérieur d'un même village).

La communauté de matriclan n'entraîne pas, en tant que telle, d'activités communes. En particulier, elle ne suscite guère de prestations de travail, sauf en ce qui concerne les parents maternels proches (cf. ci-après). Il en va de même de l'héritage ou de la participation aux prestations matrimoniales, du moins dans la pratique, puisqu'en droit on peut toujours faire appel à ses maternels pour demander leur aide. Mais le plus souvent, seuls seront concernés les maternels généalogiquement proches. En définitive, chaque clan matrilineaire constitue plutôt, autour des matrilineaires proches, un réseau de relations d'aide réciproque qui s'actualise surtout lorsqu'un individu sort du cadre villageois ou de sa région. Il reçoit alors hospitalité et protection de ses "frères" de matriclan. Les kpɛ semblent avoir joué un rôle important dans les échanges et dans la régulation des guerres (encore que, dans ce cas, le rôle le plus important reviennent aux dābwɛ dont nous parlerons dans la parenté d'alliance).

2 - Les parents matrilineaires proches : Les parents proches en ligne maternelle sont désignés par le terme de yenileninu (1) (littéralement : les enfants de soeurs utérines). Bien que l'appellation ne les recouvre pas formellement, on peut intégrer les enfants des soeurs de la mère dans ce groupe. (cf. figure). Leurs droits et obligations à l'égard d'ego sont beaucoup plus contraignants que ceux afférant au matriclan (dont ils sont néanmoins partie intégrante, comme nous l'avons indiqué plus haut). Cette spécificité par rapport aux autres "maternels" tient à la proximité généalogique. Cette dernière n'est pas synonyme de proximité géographique puisque des soeurs peuvent se marier dans des villages éloignés qui constitueront, sauf exception, le lieu de résidence de leurs enfants (généralement définitive pour les enfants mâles). Mais alors que l'éloignement géographique spécifie

---

(1) Dans la pratique, on utilise le terme contracté de yenininu qui pourtant désigne en général les enfants de germains (hommes et femmes) maternels.

les relations entre ressortissants de même matriclan (au point d'oblitérer les interdits de mariage) elle n'affaiblit en rien les relations d'ego avec ses yenininu (1).

Le mariage avec ces parents est strictement interdit. Ego contribuera au paiement du prix de la fiancée pour ses neveux matrilatéraux, qui auront droit également à une partie de l'héritage d'ego en même temps que les fils de la soeur de la mère ou les frères utérins de la mère (2). Des prestations réciproques en travail s'établissent régulièrement entre ego et ses yenininu, même lorsqu'une assez grande distance sépare leurs villages de résidence. Il peut même y avoir cession de terre au profit des enfants de soeurs originaires de villages étrangers. Mais dans ce cas, ainsi que pour ce qui concerne leur rôle rituel dans les enterrements et le rétablissement de la paix en cas de conflit, il semble qu'il faille faire intervenir leur statut de dāpwé qu'ils cumulent avec celui de parents matrilineaires. Nous allons revenir sur cette relation de dāpwé dans la partie consacrée à la parenté d'alliance.

Indiquons pour terminer que les parents matrilineaires proches (yenininu) aident ego en cas d'amende ou de problèmes financiers. Ils semblent devoir payer en priorité le "prix du sang" (3).

3 - Remarque sur les relations entre parenté patrilinéaire et parenté matrilineaire : En guise de conclusion partielle, nous voudrions insister sur le type de rapport qui existe entre parenté patrilinéaire et parenté matrilineaire. En vertu de la reconnaissance simultanée des filiations patrilinéaire et matrilineaire

---

(1) En particulier à l'occasion des funérailles.

(2) Les premières observations insistent précisément sur le régime qu'ils appellent "matriarcal" de l'héritage par opposition au régime patriarcal du système d'autorité et de parenté. Cf. "Coutumes gagou cercle des Gouro" par le chef de subdivision, Oumé le 17 novembre 1916, Archives Nationales de la Côte d'Ivoire, 3 M 1 3 (microfilm). Tauxier (1924, p. 132 et S.) donne l'information inverse : héritage exclusivement au fils aîné, participation de la famille maternelle du conjoint au versement du "prix d'achat de la femme".

(3) cf. "coutumes gagou ...", op cit.

le système de parenté gban est un système bilinéaire. Mais alors que généralement un tel système est rendu "harmonieux" par une certaine spécialisation fonctionnelle de chaque principe de filiation (par exemple la filiation patrilinéaire transmettant les droits et obligations à caractère principalement économique, la filiation matrilineaire prenant en charge surtout les fonctions religieuses) (1), il semble qu'au contraire chez les Gban les deux principes de filiation aboutissent à de véritables conflits de compétence (prestations matrimoniales, héritages, contributions aux réparations de dommages causés, etc...).

On est en droit de se poser la question suivante : cet aspect conflictuel du système de parenté double est-il, chez les Gban, une conséquence de la structure du système ou le produit historique des changements intervenus avec la colonisation et le type de mise en valeur économique qui en a découlé ? Nous ne pouvons ici nous attarder sur ce problème, bien qu'il ait un intérêt du point de vue qui nous occupe (l'appréhension de l'économie de plantation, donc de ses conséquences sur la structure sociale). Nous nous contenterons de faire deux remarques à ce sujet.

La première est qu'il est possible que la mise en valeur coloniale et postcoloniale ait perturbé les conditions de l'équilibre entre les groupes fondés sur chacun des principes de filiation. Nous avons vu que la parenté patrilinéaire était le cadre privilégié des activités de production, surtout pour les biens de consommation courante. La parenté matrilineaire intervient davantage dans les processus de circulation des biens et, qui plus est, des biens de prestige et matrimoniaux (lors des unions matrimoniales et des héritages). La distinction repose moins sur l'opposition production / circulation que sur la nature

---

(1) L'étude la plus classique d'un système de parenté double reste celle de FORDE, 1953. Soulignons qu'une telle "harmonie" ne peut être admise sociologiquement sans une analyse plus précise pour de multiples raisons. Entre autres : parce que les différentes fonctions qui donnent lieu à cette "spécialisation lignagère" sont elles-mêmes en rapport de domination ou de détermination réciproque à l'intérieur du système social ; ensuite parce que cette double allégeance peut se révéler contradictoire au niveau d'un individu donné et dans ce cas elle peut donner lieu à de véritables stratégies individuelles. cf. également S. Ottenberg : 1968.

des produits en cause : biens de consommation courante (mais nécessaires) dans un cas, bien de prestige et biens matrimoniaux dans l'autre. Dans le premier cas, le contrôle des biens est, d'une part, difficile dans une économie où leur stockage n'est pas nécessaire, et, d'autre part, peu efficace pour permettre un contrôle social plus large, dans une économie où le niveau technique et le niveau de la coopération est faible (1) ; dans le deuxième cas, au contraire, les biens concernent directement l'exercice du pouvoir qui opère par le prestige et le contrôle de l'attribution des femmes. Or, dans la mesure où la monétarisation et l'individualisation du revenu concourent à l'interpénétration des systèmes des biens de consommation et des biens de prestige (le même bien : le numéraire, pouvant intervenir dans les deux), la spécialisation fonctionnelle des groupes de filiation s'atténue ou, plus exactement, les groupes de filiation entrent en concurrence pour le contrôle du même bien stratégique (le numéraire). Là où se trouve le numéraire, les deux groupes de filiation sont en droit d'intervenir : le groupe matrilineaire dans l'exécution des prestations matrimoniales, le groupe patrilinéaire dans l'héritage. Il est possible que cette imbrication ait été beaucoup moins forte à l'époque précoloniale (cf. "coutumes gagou ...", op cit.).

Mais le changement n'explique pas tout. Que la concurrence fonctionnelle des deux principes de filiation soit le fait de la structure ou de l'histoire, il reste à expliquer la différence de traitement entre, pour un ego donné, les germains et descendants de ses soeurs et des soeurs de sa mère d'une part et, d'autre part, l'ensemble de son matriclan (kpε). On pourrait penser que cela traduit simplement la proximité généalogique, par ailleurs parfaitement reconnue, même dans un système où la parenté classificatoire (2) est largement utilisée. Mais, et

---

(1) Sauf évidemment en ce qui concerne la division sexuelle du travail. Mais cela concourt précisément à mettre l'accent sur le contrôle des femmes, ce qui va dans le sens du raisonnement que nous poursuivons.

(2) Système dans lequel des termes de référence ou d'appellation et, éventuellement, des droits et obligations, initialement attachés à une relation de parenté proche, sont étendus à des relations de parenté éloignées.

c'est là notre deuxième remarque, il semble que le principe constitutif du matriclan et celui du groupe des "maternels" proches soit profondément différent : le matriclan n'unit pas deux groupes, il perpétue une descendance mythique par l'intermédiaire de la femme (1), qui n'est qu'un maillon d'une chaîne ; au contraire les "maternels" proches (enfants de tantes maternelles, enfants de soeurs) sont des individus qui **relèvent** d'un autre groupe patrilinéaire, mais qui sont néanmoins des parents par l'intermédiaire d'une femme, et cette femme assure moins la filiation matrilineaire qu'elle n'affirme l'alliance entre deux groupes patrilinéaires (2). C'est sans doute pour cela que les rapports entre parentés patri- et matrilineaire ne sont concurrentiels qu'au niveau des yenininu, la spécialisation fonctionnelle entre les deux parentés étant davantage respectée au niveau des groupes de parenté étendue : matriclan (kpé) et gligba. (cf. figure)

Cette dernière remarque souligne donc l'importance de l'alliance qui va être au centre de nos prochains développements.

---

(1) Femme au sens générique, non au sens d'épouse.

(2) Dans le même ordre d'idées, cf. l'analyse de Dozon pour le système bété de parenté : "Réflexions sur la femme dans le système lignager", in : Dozon, 1974, pp. 56 et s.

### Chapitre III - La parenté d'alliance

Par opposition à la parenté stricto-sensu qui, dans le cadre lignager (1), repose sur la filiation unilinéaire et spécifique des relations entre les seuls individus de ce groupe de descendance, la parenté d'alliance qualifie des relations entre individus appartenant à des groupes de descendance différents, mais alliés par le mariage. Précisons d'emblée que dans la mesure où il existe deux principes de filiation, la parenté d'alliance définie sur la base de l'un peut redoubler une parenté de filiation définie sur la base de l'autre (cf. plus loin). Pour faciliter l'exposé, nous distinguerons arbitrairement deux niveaux dans la parenté d'alliance : un niveau où les propres groupes de descendance d'ego sont impliqués dans l'alliance ; un niveau où interviennent les groupes de filiation du père et de la mère d'ego.

1 - L'alliance Matrimoniale : L'union d'ego avec une femme est avant tout l'alliance entre son patrilignage et celui de son épouse (L'endogamie de gligba est, nous l'avons déjà noté, absolument prohibée, avec des exceptions concernant des unions entre fractions de même gligba dans quelques rares villages). La gligba du mari procure une partie des biens matrimoniaux, la gligba de l'épouse reçoit une partie de ces biens. La circulation des biens se fait au niveau de ce que E. Terray nomme le lignage minimal (cf. Terray, 1969, pp. 92 et s.) comprenant le père lorsqu'il est vivant, ses fils mariés et ses enfants non mariés (l'un des aînés détenant l'autorité en cas de décès antérieur du père), éventuellement ses neveux patrilinéaires ou des cousins parallèles patrilinéaires (2). D'un point de vue "économique", le marié est tenu d'accomplir des prestations régulières au profit des parents

---

(1) Dans le cas de sociétés non lignagères, c'est-à-dire dont la définition des groupes de parenté et de résidence ne repose pas sur le principe d'unifiliation (simple ou double) - par exemple dans le cas d'une parenté cognatique comptée indifféremment par les hommes et par les femmes - les observations qui suivent devraient être aménagées.

(2) Il est possible qu'avant la généralisation de l'économie monétaire des personnages prestigieux aient contrôlé la circulation des femmes au niveau de la gligba tout entière.

de son épouse ; ces prestations mettent en jeu les jeunes parents de l'époux, ses amis et intimes. Il peut -le cas n'est pas rare- devoir recueillir la mère de son épouse, lui assurer sa subsistance et lui procurer et lui défricher un champ.

L'alliance ainsi inaugurée entre deux patrilignages entraîne en principe la prohibition de tout nouveau mariage entre deux individus de ces lignages. En réalité, l'interdit n'est respecté que s'il y a des relations de parenté proches, le sororat (union d'un homme avec deux soeurs réelles ou classificatoires proches), successif ou simultané, étant par ailleurs prohibé. Le lévirat (un homme "héritant" de l'épouse ou des épouses de son frère) n'est pas pratiqué en tant que tel (1)

L'aire d'alliance pour une gligba donnée est en général géographiquement peu étendue (ce qui assure une plus grande régularité et un meilleur contrôle des prestations). Il semble qu'une part importante des alliances s'effectuent entre les gligba d'un même village lorsque celles-ci sont suffisamment nombreuses. Pour les trois gligba du village de Bodiba par exemple(2): endogamie de village : 29 % des cas, endogamie de tribu, Podiba lui même étant exclu : 32 %. Il ne semble pas toutefois que l'unité tribale constitue une contrainte très forte concernant l'engagement d'alliances matrimoniales, du moins de nos jours (à Bodiba près de 30 % des épouses sont originaires d'une autre tribu gban et 11 % ne sont pas gban).

L'alliance ne semble pas avoir de conséquences importantes en ce qui concerne les rapports entre les matriclans des époux. Nous avons déjà indiqué, au contraire, que l'interdiction de l'endogamie de matriclan était assez souvent tournée : sans

- 
- (1) Mais une veuve estimée peut se voir suggérer par ses alliés d'épouser un autre homme de la gligba n'entretenant pas avec le mari décédé une relation de parenté trop proche.
- (2) Nous considérons seulement l'origine des épouses des villageois résidant à Bodiba, soit un échantillon de 136 femmes.

nul autre procès dans le cas où les conjoints ont un groupe de résidence (fondé sur la parenté patrilinéaire, soulignons-le) éloigné ; par le biais d'un sacrifice, mortifiant en principe, dans les autres cas (1).

2 - La "parenté complémentaire" : Examinons maintenant ce que certains auteurs appellent la "parenté complémentaire", c'est-à-dire l'ensemble des relations qu'ego entretient avec les groupes de filiation de son père et de sa mère, ego n'en faisant lui-même pas partie. Il s'agit en pratique des parents matrilineaires de son père et des parents patrilinéaires de sa mère.

Considérons les relations entre ego et les parents patrilinéaires de sa mère. C'est ici qu'intervient l'importante relation de dãpwe que nous avons déjà suggérée. Ego est dãpwe dans la gligba (patrilignage) de sa mère, sans considération de fraction à l'intérieur de la gligba. <sup>M</sup> Le terme ni la relation ne sont réciproques. Le terme : un individu donné de la gligba de la mère d'ego n'est pas lui-même dãpwe dans la gligba d'ego. La relation : d'abord, alors qu'ego peut faire valoir des droits et des obligations à l'égard de tout ressortissant de la gligba de sa mère, tous les ressortissants de cette gligba ne peuvent prétendre à des relations spécifiques avec ego ; seuls les parents patrilinéaires proches de la mère d'ego peuvent se prévaloir de telles relations spécifiques à l'égard d'ego. Ensuite, ceux-là n'ont de relations spécifiques, dans la gligba d'ego, qu'avec les descendants matrilineaires de la mère d'ego et non avec l'ensemble des ressortissants de la gligba d'ego.

Les dãpwe sont investis de fonctions religieuses et rituelles importantes (entre autres : en cas d'attaque en sorcellerie, décelée par un clairvoyant, c'est un ou plusieurs dãpwe du "sorcier" -qui peut être une personne décédée- qui sont

---

(1) Peut-être simplement dans le cas où l'épouse a dans le village de son mari -où elle va résider- des parents proches patri- ou matrilineaires. A vérifier.

chargés de faire un sacrifice pour détourner son action ; ce sont les dãβwe d'un individu qui creusent sa tombe ; ce sont les dãpwe qui sont les émissaires de paix privilégiés en cas de conflit). Un dãβwe a toujours sa place dans la gligba de sa mère. Il peut même préférer y résider. Ses relations avec les individus de la gligba sont des relations à plaisanterie (non réciproques) : il peut se montrer irrespectueux (la seule limite qui lui est enjointe est de ne pas souhaiter la mort) (1) et s'emparer de menus biens. Mais sa position a aussi des implications économiques : prestations en travail réciproque entre lui et les individus de la gligba de sa mère ; de plus il peut toujours demander de la terre dans cette gligba : le cas n'est pas rare concernant les cultures vivrières et il semble qu'au niveau des principes, il puisse le faire pour établir une plantation arbus-tive (2).

Sans pousser plus loin l'analyse, remarquons que cette relation de dãpwe constitue le lieu essentiel de la reproduction du système segmentaire gban. Ainsi une relation d'alliance simple au niveau du père d'ego devient, au niveau de la génération suivante (celle d'ego), une relation de parenté extrêmement structurée, inversant le sens des obligations : le père d'ego est un obligé de la gligba de son épouse, alors que le dãβwe (ego) oblige la gligba de sa mère. Cette relation est d'autant plus forte que cette parenté d'alliance (entre patrilignages) recouvre en son centre un groupe de parenté de filiation utérine extrêmement opérant : les yeninu. Ceux-ci sont également, en effet, des dãβwe par rapport à ego et sa gligba (3).

- 
- (1) Car elle serait immédiate. La relation de dãβwe semble constituer une relation stratégique dans les rapports magiques ou de sorcellerie : cf. sa fonction dans la neutralisation d'une attaque en sorcellerie évoquée plus haut.
  - (2) Nous avons pu observer des cas de ce genre entre gban et bété qui étaient dans une relation de dãpwe ; la mère étant bété les enfants, de père gban, avaient obtenu du patrilignage de sa mère (gribe) de la forêt pour cultiver café et cacao.
  - (3) Ces observations rejoignent tout à fait l'interprétation d'A. Marie (cf. A. Marie 1972). Ajoutons qu'une relation de dãpwe semble pouvoir également exister entre ego et le patrilignage de la mère de son père (informations contradictoires). Dans ce cas, la relation de dãβwe se transmettrait en ligne utérine, par référence à des gligba différentes.

Parlons maintenant des parents matrilineaires du père d'ego. Au niveau le plus large, ces individus sont groupés dans le matriclan (kpɛ) du père d'ego. On peut s'étonner que nous parlions de ce groupe à propos de la parenté d'alliance d'ego, puisque jusque là n'apparaît aucune union matrimoniale ni du père d'ego, ni d'ego lui-même. Bien que ne faisant pas lui-même partie de ce groupe de filiation, ego entretiendrait simplement avec lui, par l'intermédiaire de son père, des relations privilégiées, sanctionnées par la prohibition de mariage entre ego et une femme de ce groupe.

Mais à y regarder de plus près, ce matriclan du père comprend également les yenininu du père d'ego, avec lesquels ce dernier entretient des relations beaucoup plus précises fondées sur la coopération, l'entraide, la protection. Les enfants de soeurs et de filles de tantes maternelles du père d'ego appartiennent en effet à autant de lignages patrilineaires différents qui se trouvent ainsi alliés au lignage patrilineaire du père d'ego (donc à celui d'ego lui-même). Il semble bien que ce soit ce phénomène d'alliance que souligne la prise en compte par ego de sa parenté avec les matrilineaires de son père, plus que la relation avec l'ensemble, en tant que tel, du matriclan de son père. En particulier, parmi les maternels de son père se trouvent les individus qui sont dãŋwe dans le patrilineage d'ego, et, en cette qualité (cf. plus haut), ont des droits importants à l'égard d'ego (1). On retombe donc sur la même configuration esquissée à propos de la concurrence / complémentarité entre patrilineage et matrilineage. Il suffit de remplacer, dans la figure 4, "ego" par "père d'ego" pour s'en convaincre.

3 - Parenté, alliance et rapports de pouvoirs : Avant de passer aux autres types de solidarité constitutifs de groupes ou promouvant des activités communes, concluons d'un mot sur les groupes de parenté.

---

(1) Quelques informations (à vérifier) vont dans ce sens : ego ne peut se marier avec une femme du matriclan de son père parce qu'elle est considérée comme sa mère, et non comme la soeur du père. Le renvoi à ce niveau généalogique n'est pas dû au hasard : c'est à ce niveau que se crée la relation d'alliance privilégiée entre la gligba du père d'ego et la gligba de l'époux de la soeur du père d'ego. Cette relation d'alliance est reproduite au niveau d'ego lui-même et des enfants de la soeur du père d'ego par la relation de dãŋwe, comme nous l'avons vu plus haut.

Ils sont à la base de l'organisation sociale. L'essentiel des formes de coopération et d'autorité est déterminé par les relations qu'entretiennent entre eux les différents groupes de parenté et les groupes alliés. L'alliance, condition première de la reproduction des groupes et de la reproduction des rapports entre groupes, est toujours à l'arrière plan des relations de parenté. Pour reprendre une idée d'A. Marie (op. cit.) des rapports d'alliance sont toujours, implicitement ou explicitement, contenus dans les rapports de parenté. L'existence d'un système double de parenté est à l'origine de certains aspects conflictuels qui peuvent se manifester ouvertement (1), mais qui, d'une certaine façon, sont "régularisés" au niveau de la génération suivante par la parenté d'alliance (en particulier par l'intermédiaire des dāwe).

Dans une telle société, chaque individu ne partage un réseau commun de parenté et d'alliance qu'avec un nombre très restreint d'individus. La solidarité fondée sur la parenté et l'alliance ne peut constituer le cadre d'un système d'autorité bien structuré hors du groupe de résidence lui-même (système segmentaire). A l'intérieur du groupe de résidence centré sur le patri-lignage, l'âge (ou la proximité généalogique par rapport aux ancêtres) est la seule variable objective permettant de fonder l'autorité autrement que sur des éléments qui ne soient trop diffus ou circonstanciels en l'absence d'une hiérarchie bien affirmée des lignées (2). Le pouvoir "traditionnel" est donc inséparable

---

(1) Ainsi à l'occasion d'une réunion organisée pour connaître la cause d'une mort et systématiquement tenue après chaque décès (tea) nous assistâmes au conflit ouvert entre les "maternels" et les "paternels" du défunt à propos de l'établissement des responsabilités du décès (qui détermine en partie le versement d'amendes rituelles en pagnes).

(2) Nous verrons plus loin que le phénomène de la captivité semble avoir été trop peu important pour être à la base de la stratification sociale. L'âge et la référence généalogique n'excluent cependant pas la possibilité d'un leadership exercé par quelque personnage important (guerrier, devin-guérisseur ou éventuellement sorcier "mangeur d'homme" réputé). Mais ce leadership 1) ne se transmet pas héréditairement 2) n'intervient que dans les sphères particulières d'activités sociales 3) précise plus qu'il ne contredit les rapports "politiques" véhiculés par la parenté. Nous parlerons à propos de l'organisation foncière de l'institution du "propriétaire de la terre" (toakine) dont on ne peut dire qu'elle soit à la base d'une stratification sociale réelle.

dans son expression de la structure de parenté et de la structure de l'alliance qui la fonde (1). De nos jours, d'autres types de rapports de pouvoir -politique et administratif- doivent être pris en compte. Si, pour quelques dirigeants locaux, pouvoir "traditionnel " et pouvoir "moderne" interfèrent (d'une manière qui peut être complexe), pour l'ensemble des communautés villageoises, les rapports politiques et économiques nouveaux aboutissent à une position d'assujétissement global vis-à-vis de la "classe" politico-administrative urbanisée (et ses intermédiaires au niveau des centres administratifs semi-urbanisés).

---

(1) L'orientation ultérieure de notre travail, après la rédaction de ce premier texte, nous portera cependant à réexaminer le statut de la parenté formelle dans la reproduction des groupes locaux. Il nous apparaît en effet que le schéma "mécanique" de la parenté doit être ajusté pour expliquer le processus réel du "regroupement des producteurs". cf. Rey, 1971.

## Chapitre IV - Quelques autres types de solidarité

1 - Les catégories d'âge : Chaque individu peut être situé dans une génération donnée (1). Ce repérage n'est pas seulement chronologique mais aboutit à la constitution au moins formelle de groupes d'âge (qui ne portent pas de noms propres). Cela signifie que d'un groupe d'âge à l'autre existe une rupture qui ne peut être le fait d'un simple enregistrement chronologique mais est le résultat d'un "arrangement" -au double sens de "classement" selon une règle donnée et d'accommodement, de manipulation- éminemment social : deux germains (de même père et de même mère) appartiennent rarement au même groupe d'âge (duã ; "compagnon" d'âge = duãdɔ). De plus, la connaissance de ses duãdɔ par ego est apprise par l'intermédiaire du père, en particulier lorsque ces duãdɔ sont originaires d'autres villages. Ce système de groupes d'âge se réfère au niveau des groupes de résidence et de voisinage larges (villages), sans pour autant concurrencer gravement le système d'autorité des patrilignages (2) ; il semble plutôt aménager les relations de voisinage entre ces derniers tout en assurant une plus grande cohésion de l'entité villageoise (3). Les duãdɔ ont des activités ludiques et rituelles communes sur lesquelles nous n'insisterons pas. Au point de vue économique, il ne semble pas qu'il y ait eu traditionnellement d'entraide réciproque entre duãdɔ à l'occasion des travaux agricoles(4). Par contre, et c'est peut-être là un fait nouveau, des jeunes

(1) Ceci pour les individus de sexe masculin. Informations à compléter pour les femmes.

(2) Il ne s'agit pas véritablement de classes d'âge (age grades) jouant un rôle important dans le système politique villageois comme dans les ethnies lagunaires, mais d'un autre côté, le degré d'institutionnalisation est plus élevé que par exemple chez les Baoulé ou l'affiliation à un groupe d'âge n'implique guère d'activités communes (age mate).

(3) Cette remarque va à l'encontre de l'analyse d'E. Terray pour les Dida (1969, pp. 253 et S.). Nos informations sont cependant très superficielles en l'état actuel de notre recherche sur ce sujet.

(4) Ibid.

individus qui se disent de même génération (il faudrait vérifier s'ils sont de véritables duãdjo) constituent quelquefois des associations de travailleurs payés à la tâche au profit de quelques villageois plus âgés.

2 - Les "camarades" : Le réseau de camaraderie (camarade masculin = djo ; camarade féminin = be) (1) est beaucoup moins fourni, encore que, semble-t-il, il dépasse plus volontiers et plus systématiquement le cadre villageois. Entre camarades -surtout entre djodabe qui sont extrêmement intimes et partagent toujours les "secrets" et souvent les repas- les obligations sont diffuses et aussi fort contraignantes, sous peine de perdre la face. Il semble très rare d'avoir un ami intime dans sa propre gligba (2). Par contre, le plus intime de mes amis réside généralement dans une autre gligba de mon propre village. L'entraide réciproque entre djo se manifeste, entre autre, au niveau économique : contributions -quoique légères- aux dépenses de mariage et de funérailles ou à toute autre dépense imprévue, mais surtout aide en travail. On peut toujours faire appel à ses camarades pour travailler sur son propre champ (les groupes de travail réciproque, généralement assez stables, semblent surtout constitués sur cette base) ou pour effectuer une prestation en travail obligatoire (pour les beaux-parents ou pour les aînés du patrilignage) (3)

3 - Remarque complémentaire : Nous signalons pour mémoire un type de solidarité sur lequel nous avons peu d'informations, mais qui semble jouer à l'occasion un certain rôle : celui fondé, pourrait-on dire, sur la reconnaissance d'un trait de caractère prédominant

- 
- (1) Nous parlerons ici de relations réellement électives, par opposition aux cas où les termes ndjo et mbe (mon camarade et ma camarade) sont utilisés de façon assez générale comme termes d'adresse.
  - (2) L'interférence de relations de parenté risquerait de nuire à l'amitié. Mais dans sa propre gligba on possède toujours un dugbè dans la fraction opposée avec qui on peut entretenir des relations fondées sur la confiance et l'entraide réciproques (cf. plus haut). Notons que des djo n'appartiennent pas obligatoirement à la même génération.
  - (3) Les observations de Terray sur les réseaux de camaraderie en pays dida sont très proches des nôtres chez les Gban.

commun. Les individus donnés peuvent ainsi exercer collectivement certaines activités en certaines occasions (1). Il semble que cette solidarité soit ressentie non seulement à l'intérieur du village mais encore à l'extérieur du village. Elle ne se traduit pas particulièrement sur le plan économique.

---

(1) Par exemple les individus agressifs, ou au contraire les individus enjoués et généreux. Les premiers seront au premier rang des combats armés, seront chargés des opérations de représailles institutionnalisées dans un village ou un patrilignage étranger. Les derniers jouent collectivement un véritable rôle de "griots" ou d'amuseurs à l'occasion de festivités.

## Chapitre V - Organisation foncière et économie de plantation

Toute l'organisation foncière est formellement dominée par l'institution du toakine ("maître" ou "propriétaire" de la terre) (1). Nous disons formellement car, nous le verrons, même dans la société précoloniale, son pouvoir ne tenait qu'à une fonction de représentation religieuse. Actuellement, cette fonction est "court-circuitée" dans toutes les opérations foncières concernées par l'économie de plantation. Nous présenterons donc les fonctions du toakine, après quoi nous dirons un mot de l'organisation foncière précoloniale, structurée avant tout par l'activité cynégétique (la chasse) et ses transformations. A propos de chacun de ces thèmes, nous dirons les principaux effets de l'apparition et de l'extension de l'économie de plantation.

1 - Le "maître de la terre" : Il existe un toakine dans chaque village (2). Il appartient à la gligba qui est considérée comme "propriétaire" de la terre, vraisemblablement à cause de sa plus grande ancienneté. Mais, à Bodiba par exemple, on affirme que les trois lignages ont toujours été ensemble : on parle du lignage du toakine comme d'un lignage aîné, jamais comme du lignage autochtone par opposition aux autres qui auraient une origine étrangère (3). Le toakine semble à peu près toujours appartenir à la

---

(1) Un autre terme synonyme de toakine est utilisé : celui de toani littéralement enfant de la terre. Mwikpa est encore un autre terme rappelant les fonctions de sacrificateur et de conciliateur du "maître" de la terre. Rappelons la difficulté de traduire les termes de toakine ou toani (ainsi que celui de bakine pour "chef" de village) par des termes comme "chef", "maître" ou "propriétaire" qui connotent un pouvoir privé de coercition difficilement discernable dans le contexte gban.

(2) Nous parlons de l'entité villageoise "traditionnelle". Dans les villages issus d'un regroupement administratif, chacun des anciens villages semble conserver ses terres et donc posséder son propre toakine, même si le site habité ne se trouve plus sur l'ancien terroir. Il ne semble pas y avoir de situations comparables à celles que décrit Terray (chez les Dida (Terray, 1969, p. 281) où des villages (bien individualisés par ailleurs) n'ont pas de chef de terre "véritable" car ils sont installés sur une terre dépendant d'un autre village.

(3) Il s'agit ici d'une représentation idéologique qui ne correspond pas forcément à l'histoire réelle.

fraction "de la tête" (bodi) de sa gligba. Signalons que le toakine peut déléguer ses pouvoirs à deux niveaux différents : à un individu de son lignage s'il se sent trop vieux ou inapte à remplir efficacement ses fonctions (1) ; ensuite, tout en conservant ses fonctions spécifiques, il peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un représentant de chacune des autres gligba pour les affaires qui leur sont internes (2). La dévolution de la fonction de toakine ou de dikine se fait bien entendu dans la ligne masculine : "de père en fils" mais dans un cadre classificatoire. Dans la pratique, il semble (cf. Bodiba) que la dévolution se fasse plutôt du frère au fils du frère pour diverses raisons : l'une est que le toakine est censé n'avoir lui-même que peu ou pas d'enfants (3) ; une autre est que le toakine doit par ailleurs posséder des pouvoirs de clairvoyant et de guérisseur, ce qui n'est pas forcément le cas pour les propres enfants d'un toakine décédé.

Passons assez rapidement sur les fonctions "non économiquement orientées", selon la terminologie wébérienne, du toakine : il possède des pouvoirs de guérison (en particulier pour les blessures intervenues dans les champs ou, en général, dans la brousse ; dans ce cas, il est personnellement responsable, à la fois, de la blessure et de sa guérison) et des pouvoirs de conciliation (selon une procédure magique qui apaise les parties en cause, indépendamment de tout arbitrage réel que le toakine ne peut pratiquer qu'en sa qualité d'ancien et non en sa qualité de "maître de la terre"). Il intervient rituellement pour qu'une guerre soit victorieuse et qu'une chasse collective au filet soit bonne (4).

- 
- (1) Mais il conserve le pilon Ku nécessaire aux sacrifices à la terre et symbole de sa fonction.
  - (2) Les délégués sont désignés par le terme de dikine, que l'on peut traduire par "propriétaire" ou "maître" de la piste. Le toakine serait lui-même qualifié de dikine. La fonction de dikine ne semble pas effective dans chaque gligba de village, un certain nombre d'individus susceptibles de l'exercer refusant de le faire, d'après nos informateurs. De manière générale, nous n'avons pas totalement éclairci les rapports entre les fonctions de toakine et de dikine.
  - (3) De même, la gligba du toakine est censée être peu prolifique ou voir mourir beaucoup de ses enfants. (On retrouve cet aspect chez les Dida : cf. Terray, 1969, p. 283).
  - (4) Rappelons que la chasse collective -faisant intervenir les grands filets (gfbé)- réunit normalement toutes les gligba du village. Le toakine reçoit une partie déterminée de chaque animal tué.

Ces fonctions communautaires semblent l'obliger à une certaine neutralité à l'égard de chaque gligba en particulier. Aussi, s'il peut être le gardien du filet de sa propre gligba (1), il semble n'en être jamais le sowigaye, chargé de préparer les "médicaments" pour que son filet attire d'avantage de gibier que les autres (2). Par ailleurs, il peut exploiter à son propre compte, pourrait-on dire, ses pouvoirs de clairvoyant et de guérisseur auprès des villageois ou des ressortissants d'autres villages.

L'aspect foncier des fonctions du toakine nous intéresse ici plus directement. Cet aspect traduit, comme nous l'avons déjà indiqué, la prééminence d'une gligba sur les autres. Le caractère privilégié des relations entre la "Terre" et le toakine fait de ce dernier le dépositaire de connaissances spéciales: magiques (cf. plus haut) mais aussi matérielles (connaissance des plantes et de leurs vertus, connaissance précise des terres qui font partie de "son" patrimoine, hérité de ses ancêtres). En cas de conflits fonciers, les parties en cause doivent, en principe, s'adresser à son arbitrage. De même il doit, en principe toujours, donner son accord à l'installation d'étrangers et pratiquer les sacrifices nécessaires au bon exercice de leurs activités agricoles. En réalité, le terroir est partagé depuis longtemps entre les différentes gligba et, soulignons-le, cette répartition est moins le fait des toakine antérieurs que le résultat des activités matérielles des ancêtres en tant que cultivateurs (pour les cultures vivrières près du village) ou chasseurs (pour les endroits très éloignés, même de la zone de chasse aux grands filets, et reconnus lors d'expéditions de chasse individuelles). Si bien que, d'abord, l'actuel toakine n'a pas de fonction réelle de répartition des terres, et qu'ensuite ses fonctions d'arbitrage des conflits fonciers entre villageois ne sont pratiquement jamais utilisées car ces conflits et leurs règlements interviennent à l'intérieur des gligba et non entre les gligba. En ce qui

---

(1) Mais, à Bodiba, la garde de ce filet a été déléguée à un autre ancien. Peut-être même en a-t-il toujours été ainsi.

(2) Car il semble exister une concurrence encore plus vive entre les filets partenaires de chasse qu'entre les fractions d'un même filet (cf. supra).

concerne la cession des terres à des étrangers elle n'est, de la même façon, nullement le fait du toakine. Il semble même que ce ne soit pas toujours lui qui sanctionne rituellement l'établissement de l'étranger sur la terre du village, mais simplement le chef de la "cour" (sa) qui a cédé la terre (1).

En résumé, le "maître de la terre" ne possède, du moins actuellement, aucun pouvoir réel de répartition ou de contrôle des terres. L'importante immigration (en particulier baoulé, "dioula" et voltaïque) qui accompagne l'extension de l'économie de plantation, se développe et, avec elle, les cessions de terres, sans qu'il puisse intervenir (2). Le pouvoir de contrôle idéologique qu'il pouvait exercer sur les activités matérielles des hommes, déjà fortement entamé par l'interdiction des chasses au filet, a maintenant pratiquement disparu, au profit d'une individualisation et d'une privatisation de la propriété foncière. C'est là la conséquence du passage d'une économie où la terre est un objet de production à une économie où la terre devient un moyen de production non indissolublement lié à celui qui la cultive (3).

2 - L'organisation foncière "traditionnelle" : Examinons maintenant comment l'ensemble du territoire foncier villageois était et est organisé en fonction des activités matérielles des hommes.

Le territoire villageois se définissait d'abord comme un parcours de chasse. Ce sont surtout les activités cynégétiques qui contribuaient à son façonnement et à sa distribution entre les gligba. En effet, au niveau de la gligba comme du village,

- 
- (1) Outre une contrepartie monétaire variable, la cession de terre s'accompagne toujours de versement d'offrandes rituelles "pour la terre" (alcool, poulet, cabri...).
  - (2) Mais le toakine de Bodiba vit cela comme une dépossession, même si elle se situe à un niveau idéologique ("on me vole en donnant aux étrangers").
  - (3) cf. Marx (K.) "Formes qui précèdent la production capitaliste (1858)" in : Godelier, 1974, p. 31.

c'était lors d'expéditions individuelles de chasse qu'étaient reconnues plus que vraiment délimitées les marges de ce territoire. L'imprécision de ces limites n'était guère gênante en situation d'abondance de terre, comme c'était le cas à l'époque précoloniale.

Les champs de cultures vivrières étaient situés à proximité du village et, pour chaque gligba, semble-t-il, dans le prolongement de la partie du village habitée par elle (1). Cela s'explique fort bien dans un contexte où semblait régner une certaine insécurité (2). Les principaux marigots faisaient également l'objet d'un partage entre les gligba (pêche).

L'espace était ainsi représenté selon deux champs sémantiques propres : aux terres de cultures, proches du village, domestiquées s'opposaient les terres de chasse, lointaines, domaine de la brousse et des génies. De même, le statut de chacune des principales activités économiques : agriculture et chasse, n'était pas le même. Culturellement, la chasse était la plus valorisée : elle était l'activité spécifiquement masculine ; le langage de la chasse au filet était utilisé pour situer les groupes locaux les uns par rapport aux autres (cf. supra) ; elle était hautement ritualisée. Au contraire, l'agriculture était une activité féminine (les hommes se contentant de défricher) et elle ne donnait lieu à un aucun rite agraire important ; d'autre part, seul le défrichement en forêt noire (domaine de la brousse auquel est associée la chasse) faisait l'objet de précautions magiques.

La dévalorisation des activités agricoles allait de pair avec l'inexistence d'un pouvoir de contrôle sur les biens de subsistance. Les produits agricoles essentiels (banane, taro) ne nécessitaient pas de stockage et n'induisaient donc pas de phénomènes de redistribution. Les activités agricoles ne pouvaient

---

(1) Chaque gligba était légèrement à l'écart des autres.

(2) On exagère probablement l'insécurité réelle des sociétés lignagères et segmentaires pour diverses raisons que l'on ne peut développer ici. Il reste que cette insécurité est soulignée, pour la période précoloniale, par nos informateurs. Remarquons que l'insécurité fut au moins aussi forte durant la colonisation.

donc fonder ou traduire une stratification sociale. Au contraire, l'aspect collectif de la chasse et la réactualisation des unités sociales fondamentales (village, gligba) à laquelle elle donnait lieu lui permettraient d'exprimer le pouvoir des aînés sur leur dépendants, pouvoir fondé sur le contrôle des biens de prestige et matrimoniaux.

Nous allons voir comment la pénétration coloniale porta les premières atteintes au fonctionnement de ce système ; puis comment la généralisation de l'économie de plantation, en imposant le primat des activités agricoles, permit l'émergence de nouveaux modèles sociaux.

3 - L'insertion de la sous-préfecture d'Oumé dans l'économie marchande : Dans le contexte économique national, la sous-préfecture d'Oumé fait figure de pôle de développement des cultures arbustives. Il n'est que de consulter les statistiques de la Caisse de Stabilisation pour constater que, ces dernières années, Oumé est devenu un des tout premiers centres de collecte, tant pour le café que pour le cacao. On pourrait penser que cet état est le résultat d'un lent processus de mise en valeur, à l'image du Sud-Est où l'économie de plantation a une longue histoire. Or il n'en est rien ; la réelle insertion de cette région dans l'économie spéculative est un phénomène très récent, datant d'une vingtaine d'années. D'où une série de questions qui se posent : pourquoi ce retard, et ensuite comment cette accélération vertigineuse de la production a-t-elle été possible ? Une brève introduction à l'histoire économique de notre zone d'enquête tentera d'y répondre.

On peut distinguer trois grandes périodes

A - La pénétration coloniale et la mise en place de l'appareil administratif. (1907-1925).

La "pacification" ne prend fin qu'à la veille de la première guerre mondiale, après avoir duré six à sept années. Elle se caractérise par un certain nombre de mesures dont le but avoué était de "casser" la résistance des sociétés indigènes, pour reprendre le terme militaire utilisé alors.

La conquête militaire, qui se heurte à une vive résistance, est extrêmement brutale : villages rasés, populations pourchassées, extermination des résistants, cultures détruites, bétail abattu... Les fuites vers les régions voisines accentuent cette véritable hémorragie démographique qui s'accompagne d'une déstructuration sociale complète (1).

Parallèlement, l'administration militaire impose une nouvelle structuration de l'espace par le regroupement forcé de villages et la création de nouveaux établissements humains autour d'un poste administratif ou militaire. Ce réaménagement des groupes, sans considération de leur organisation foncière, portait en lui les germes de conflits futurs. L'univers de relations est en même temps bouleversé par la création d'une infrastructure administrative : "routes stratégiques" Oumé-Sinfra, Oumé-Toumodi, Oumé-Gagnoa ; "route commerciale" Oumé-Tiassalé ; postes de contrôle d'une "zone d'insécurité".

L'aménagement de ce nouvel espace repose bien entendu sur la réquisition "manu militari" des nouveaux "sujets".

Outre ces travaux, les populations doivent fournir les vivres nécessaires à l'entretien de l'appareil d'occupation. A cette occasion, la culture du riz, denrée fort prisée par les tirailleurs, est imposée à grande échelle (2).

Progressivement, l'obligation de payer l'impôt pérennise la pratique des cultures forcées. En raison de la difficulté du dénombrement de la population et de l'établissement d'un état-civil indigène, l'impôt de capitation est établi de façon collective et aboutit notamment, d'une part à l'institutionnalisation des "champs du commandant" et, d'autre part, à la création

---

(1) Certains documents d'archives font mention d'enfants gourou et gagou emmenés en 1913 dans le cercle du Nzi-Comoé (région de Dimbokro) par des Dioula et des Fanti, "profitant de la misère des gagous" (Arch. Nat. de la Côte d'Ivoire, IV-17-23 : ancienne cote).

(2) Jusqu'alors, le riz n'était connu des Gban que par l'intermédiaire des Gourou. Il ne faisait pas l'objet d'une culture.

d'une nouvelle couche sociale indigène : les "représentants" et les autres auxiliaires de l'Administration coloniale. C'est aussi par l'intermédiaire de l'impôt qu'apparaît très timidement l'usage de la monnaie de l'occupant.

Apparaissent aussi dès cette époque les agents principaux de l'économie marchande : une première colonie dioula s'installe, dans le sillage des troupes coloniales, à Oumé (une trentaine d'individus en 1916) et à Laouda sur l'axe Oumé-Gagnoa ; ces Dioula utilisent d'abord leurs nouvelles positions pour étendre et développer leurs anciens réseaux commerciaux en intensifiant leurs achats de cola.

Puis, tout de suite, l'effort de guerre marque l'exploitation accrue des populations : les impôts augmentent, les livraisons obligatoires de vivres s'intensifient. C'est aussi, dans le cadre de l'aide en matière première à la métropole, l'époque de la culture forcée du ricin, de la cueillette du caoutchouc et du palmiste, et, dans le cadre de l'aide en force vive, les enrôlements forcés. Toutes ces charges, aggravées par d'intenses mouvements de fuite, finissent par détruire la production vivrière de ces sociétés qui maintenaient traditionnellement leur production au niveau de leur consommation ; et ce d'autant plus que les incessantes corvées de portage, qui avaient surtout lieu en saison sèche, retiraient les hommes du procès de production à l'époque des défrichements. Cette surexploitation se révèle une menace pour l'équilibre démographique de la population : les rapports politiques mentionnent des situations de disette assez fréquentes, le surplus potentiel du système de production ne pouvant à la fois satisfaire les besoins alimentaires des autochtones et les exigences accrues de l'administration.

La fin de la guerre voit les premières expériences "d'incitation" sous la forme d'une tentative, vite abandonnée, d'introduction forcée du café et du cacao.

Finalement, jusqu'en 1925, Gban et Gouro, plus de 10 ans après la pacification, ne fournissent qu'un peu de cola, du caoutchouc et des vivres, et ne sont absolument pas concernés par l'économie de plantation.

Au total, comment peut-on caractériser cette période ? Nous pouvons la considérer comme un échec complet du point de vue de la transformation de la production locale en production marchande (les quelques faibles surplus servant juste à payer l'impôt), échec aussi du point de vue de l'insertion dans l'économie monétaire puisque dans les années 1920 le "sompé" (petit lingot de fer servant traditionnellement de monnaie) est encore utilisé non seulement pour le paiement de la dot, mais aussi pour tout autre achat. L'administration s'était donc contentée de se reproduire en vivant sur les surplus que pouvaient dégager les sociétés gouro et gban.

Au niveau de la structure sociale des Gban, au contraire, nombreux sont les changements irréversibles intervenus durant cette période. Sans revenir sur les ravages démographiques et matériels de la "pacification", notons en particulier les bouleversements introduits dans l'organisation de la production. C'est ainsi que s'opère un véritable renversement dans la hiérarchie et l'importance des activités produites. La chasse, jusqu'alors socialement dominante (cf. supra) devient subordonnée à une agriculture qui change elle-même de nature. En premier lieu, parallèlement à sa fonction antérieure d'auto-subsistance, elle doit fournir un lourd tribut aux autorités coloniales. En second lieu, elle doit assimiler, contrainte et forcée, de nouvelles cultures. Simultanément, l'organisation sociale du travail se trouve remise en cause. L'agriculture, jusqu'alors réservée en grande partie aux femmes, devient par la force des choses une activité masculine, en particulier pour les nouvelles cultures. Une autre activité féminine, la cueillette, entre dans le domaine du travail masculin. L'artisanat lui-même commence à être concurrencé par les biens manufacturés, quand les artisans n'étaient pas eux-mêmes requis par le travail forcé.

Nous pourrions dire que le terrain était en quelque sorte préparé pour les expériences futures : des sociétés ayant perdu tout esprit de résistance, des structures politiques bouleversées par la création et le soutien par l'administration d'une nouvelle hiérarchie sociale fondée sur l'esprit de collaboration

et qui sera le fer de lance des innovations agricoles, et une extrême perméabilité aux mouvements de populations (les fuites devant le travail forcé seront ainsi à l'origine de la première implantation baoulé à l'ouest du Bandama dans les années 1918-1920).

B - L'apparition de l'économie de plantation sous l'aspect d'une tentative de colonisation de peuplement européen (1925-1945).

Désormais l'administration va s'efforcer de détourner les capacités de travail de la population au profit de plantations européennes qui vont se multiplier à partir de 1926 dans le Centre-Ouest (Gagnoa, Sinfra, Ouergahio...).

C'est la "belle époque" du travail requis, incompatible avec toute production villageoise. La production africaine est plus découragée que soutenue par de nombreuses discriminations dans les prix et dans la distribution des semences, et ne peut être le fait que de quelques privilégiés que l'administration dispense de corvée : notables ou commerçants dioula. Et encore ces rares individus ne peuvent-ils faire que du cacao, qui nécessitait moins de main-d'oeuvre que le café.

Quelques chiffres de 1937, à la veille de la guerre, sont éloquentes quant au type et à l'importance de l'économie de plantation dans la circonscription d'Oumé :

- 14 plantations européennes :	café 1900 ha	cacao 733 ha
- ensemble des plantations "indigènes" :	200 ha	650 ha

En 1938, une décision lourde de conséquences va être prise par l'administration. Cette dernière, obnubilée par l'extension de l'économie de plantation de l'autre côté du Bandama et par ses effets destructeurs sur la végétation dans ces zones forestières marginales, prend des mesures de protection en créant dans la circonscription une véritable ceinture pare-feu de forêts classées. C'est ainsi qu'en quelques mois les superficies cultivables se trouvent amputées de moitié par ces "classements".

Avec la seconde guerre mondiale et le second effort de guerre, on assiste à une recrudescence de toutes les charges : taxations en produits vivriers, abus des souscriptions "volontaires", enrôlements militaires... Les réquisitions en force de travail atteignent un niveau jamais égalé et les conditions de travail des recrutés sur les plantations européennes sont "déplorables", euphémisme utilisé par l'administrateur de l'époque. Comment s'étonner des constatations amères sur le "fâcheux comportement des Gagou qui consacrerait tout leur temps à la chasse au filet sans l'intervention administrative" ou "sur l'importance de l'émigration des jeunes gens" ?

En ce qui concerne la production d'exportation, les quelques planteurs africains se trouvent doublement pénalisés : d'abord en tant que producteurs de cacao (nécessitant un moindre appel à la force de travail, devenue rarissime à l'époque), denrée périssable et d'évacuation difficile durant les hostilités ; ensuite en tant qu'objets de discrimination raciale, puisque le cacao leur est payé moins cher qu'aux européens (à titre d'exemple, en 1943, les premiers recevaient 2,60 francs par kilo et les seconds 4,50). De plus leur relatif privilège d'être dispensés de corvées a disparu. L'économie de plantation est plus que jamais le fait du colonat français.

Ainsi, jusqu'à la veille de la suppression du travail forcé, tous les sujets africains y sont soumis, et il n'est pas rare de voir un planteur obligé d'abandonner sa plantation pour travailler, avec femmes et enfants, dans la plantation européenne voisine et encourir de plus des amendes pour négligence dans l'entretien de la sienne.

Le retard économique de la région d'Oumé à la fin de cette période s'explique donc par les tentatives de quasi-colonisation de peuplement européen et le maintien corrélatif du travail forcé jusqu'après la seconde guerre mondiale.

Du point de vue du changement social, la période est marquée par la généralisation de la contestation du contrôle social traditionnel : très grande mobilité des individus, en particulier des jeunes attirés par la Basse-Côte ; individualisation

des cultures commercialisables (disparition des champs collectifs); recherche de sources de revenus monétaires extérieures aux activités productives traditionnelles. Dans les années quarante, la monnaie a pénétré dans les principaux processus de reproduction sociale, en rendant perméables des sphères de biens (de subsistance, de prestige ou matrimoniaux) jusqu'alors étroitement contrôlées par les "aînés sociaux".

C - L'extension de l'économie de plantation : de l'après-guerre à nos jours.

La situation de pénurie, aussi bien en devises qu'en produits tropicaux, incite la métropole à intensifier la mise en valeur de ses possessions coloniales. La Côte d'Ivoire, dont le rôle économique avant-guerre était insignifiant vu les difficultés d'exploitation (absence de vrai port, faible densité de la population), va connaître une expansion accélérée avec l'amélioration du réseau routier, la création du port d'Abidjan et les défrichements rendus possibles grâce à l'organisation de migrations à partir des régions de savane (1) abandonnées à leur pauvreté pour servir de réservoir de main d'oeuvre aux zones de plantation. Cette croissance s'appuie sur l'extension des plantations vers l'ouest, encore faiblement exploité.

Dorénavant l'administration coloniale va miser sur une production "indigène" qui prend ainsi le relais de la colonisation européenne, quantitativement et qualitativement déficiente. Devant les pressions politiques qui se font jour, en particulier en Côte d'Ivoire, et des nécessités économiques objectives (2), le travail forcé est aboli, ce qui libère la main-d'oeuvre autochtone. On passe donc de l'agriculture marchande forcée, avec

---

(1) Rappelons qu'une partie de l'actuelle Haute-Volta était alors partie intégrante de la Côte d'Ivoire.

(2) C'est ainsi que l'on peut lire dans le Précis de Législation coloniale, par L. Rolland et P. Lampué, Paris, Dalloz, 1940, p. 242 : "Toutefois, la corvée a de très gros inconvénients, souvent démontrés. Elle est vue peu favorablement par les indigènes. Dépeuplant les villages, entraînant l'abandon des cultures et la réunion des indigènes sur des **chantiers** éloignés où les conditions sanitaires sont peu satisfaisantes, elle est parfois meurtrière".

ses deux aspects complémentaires du recrutement autoritaire de la force de travail et de la commercialisation forcée des produits, au diptyque : vente libre de la force de travail et commercialisation libre des produits.

Deux traits vont caractériser l'intégration croissante de l'ensemble de la population de la région dans l'économie marchande :

- un développement d'abord régulier, puis extrêmement rapide, des cultures arbustives

- en parallèle, une immigration croissante de populations allogènes qui constitue en dernière analyse le moteur de l'essor économique.

#### 1° Le développement de l'économie arbustive.

Le tableau ci-après qui illustre ce phénomène a été construit à partir des données fournies par les rapports agricoles de la circonscription jusqu'à la fin des années 50, et ensuite par les statistiques de production par centres de collecte établies par la Caisse de Stabilisation. Il présente le gros inconvénient, outre l'absence de données pour quelques années, de ne concerner que des tonnages de produits et non des superficies défrichées, beaucoup plus démonstratives lorsque l'on traite de l'extension spatiale des spéculations agricoles et de la genèse des problèmes fonciers. Mais, la seule opération de cadastrage ayant eu lieu entre 1954 et 1956, nous devons nous contenter "d'imaginer" l'occupation de l'espace à travers l'évolution des productions caféières et cacaoyères en technique extensive.

Jusque vers 1957, la production de café et de cacao n'évolue que lentement, pour retrouver les niveaux des premières années de la guerre. Plusieurs raisons peuvent être trouvées à ce faible rythme. Les quelques plantations africaines qui avaient dû être abandonnées durant l'effort de guerre ne retrouvent que péniblement leurs anciens rendements et la régénération de certains vergers caféiers et cacaoyers, qui, en 1948-49, avaient plus de quinze ans d'âge (parfois 20), n'est pas assez rapide. Entre temps, dans les années 49-50, survient une épidémie de trachéomyose

Evolution des productions caféières et cacaoyères  
de la Sous-Préfecture d'Oumé

Campagnes	Café (tonnes)	Cacao (tonnes)
1940-41	1670	1021
1941-42	1169	756
1942-43	1210	513
1943-44	1850	549
1944-45	1800	386
1945-46	1650	560
1946-47	1370	630
1947-48	1400	950
1948-49	1310	1220
1951-52	864	600
1954-55	526	?
1957-58	2455	1215
1958-59	2167	2513
1959-60	3660	1860
1960-61	2416	4050
1961-62	2044	2700
1964-65	5330	6722
1965-66	7327	5246
1966-67	5370	7444
1967-68	6940	10160
1968-69	6930	9446
1969-70	6040	14190
1970-71	6932	14571
1971-72	5655	15380

(parasite du café) dans tout l'ouest : à Oumé, plus de 30 % des plantations sont touchées ; la baisse qui en résulte est bien visible dans le tableau. Dès 1951, on fait appel systématiquement à la variété "robusta", moins sensible aux parasites, pour les pépinières de régénération ; la multiplication des plantations nouvelles est accélérée par la distribution de primes à l'arrachage des caféiers morts, et stimulée par la vertigineuse montée des cours mondiaux due à la guerre de Corée. Quant au cacao, la reprise est lente.

Mais la faiblesse de l'accroissement quantitatif de la production masque le changement essentiel qu'a été le passage de l'économie de plantation des mains européennes à celles des Africains. Durant toute cette phase le rôle des plantations françaises ne cesse de diminuer, tant en valeur relative qu'en valeur absolue, jusqu'à devenir quasiment nul dans la phase suivante.

A partir des années 59-60, s'accomplit le véritable démarrage de l'économie de plantation dans la région d'Oumé avec un renversement brutal dans l'ordre des spéculations puisque, de dominant jusque là, le café va se trouver très rapidement dépassé par le cacao pour stagner autour de 6 000 tonnes. Jusqu'à nos jours, sa production ne fait qu'un peu plus que doubler alors que celle du cacao décuple presque. Ceci est la conséquence d'une politique agricole qui, dès 1958, fait tout pour décourager les extensions caféières et accroître corrélativement les plantations de cacao ; on ne peut que constater ici le succès de cette opération facilitée par le moindre recours en travail de cette culture.

## 2° L'immigration comme moteur du développement de l'économie de plantation.

Il existe une étroite corrélation entre les deux phénomènes. Prenons tout d'abord quelques précautions : nous ne voulons pas dire que les populations autochtones, tant gourou que gban, n'ont pas pris part à ce développement, loin de là, mais leur faiblesse démographique a grandement facilité la colonisation de leur espace par des immigrants.

Nous avons déjà mentionné dans la période de l'avant guerre l'existence de quelques noyaux de peuplement allochtone, mais leur poids économique était faible et surtout concentré dans les activités commerciales. A partir de l'après-guerre, ces communautés vont essaimer dans les activités agricoles et servir de relais à la venue de plus en plus rapide de compatriotes.

Dès 1946, les rapports administratifs parlent "du dynamisme des allochtones, Dioula dans le commerce et les plantations, Baoulé et Bété dans les seules plantations". Deux ans plus tard, le mouvement s'accroît, surtout à l'est de la circonscription, entre Oumé et le Bandama, où de nombreux Baoulé originaires des savanes de Toumodi viennent rechercher des terres forestières, le long de leur route d'arrivée en pays gouro. La direction du processus de colonisation est d'ores et déjà donnée : il commence par atteindre le pays gouro, puis, l'ayant saturé, il touche beaucoup plus tardivement (1957-1958) le pays gban, plus à l'ouest. Devant la croissance rapide de l'immigration, la terre devient très vite objet de transactions, donc marchandise, et dès 1951 la première convention foncière entre un Baoulé et un Gouro est passée devant l'administration.

Les choses évoluent si vite qu'en 1953 les autorités, inquiètes de ces arrivées massives, lourdes de conflits futurs, entreprennent un dénombrement de ces populations allochtones. Les résultats sont éloquentes :

- Canton gouro : Gouro 4 300
  - "étrangers" 6 500 dont 2 500 Baoulé
  - 1 500 Dioula
  - 1 200 Voltaïques
  - 700 Wobé
  - 300 Bété
  - 300 Gouro de Sinfra
- Les 2 cantons gagou : gban 14 300
  - "étrangers" 2 100 dont 1 200 Dioula
  - 600 Voltaïques
  - 300 Bété

Encore faut-il préciser que les étrangers en pays gban sont alors surtout de petits commerçants et des salariés sur plantations : il y a très peu de planteurs.

C'est donc le pays gouro qui a reçu de plein fouet la vague des nouveaux planteurs. Dès cette époque, leur territoire, amputé de nombreuses forêts classées, est en voie de saturation ; les quelques vides forestiers sont comblés par un dense semis de campements dioula et baoulé. La quasi-totalité des terres vacantes a été vendue ; les premières demandes de déclassement de forêt surgissent, ainsi que les conflits fonciers, les tensions et les incompréhensions réciproques qui en découlent.

Il faut noter en ce qui concerne les relations autochtones/allochtones qu'à cette époque et jusqu'à l'Indépendance, les rapports de force "propriétaires"/"locataires" jouent le plus souvent en faveur des premiers, que l'administration soutient. Cette relation aura tendance plus tard à s'inverser, avec l'évolution de la législation foncière.

Pour illustrer notre propos quant aux conditions difficiles faites aux migrants, nous utiliserons des pièces d'archives, ainsi que l'enquête de H. RAULIN (1) sur les problèmes fonciers dans la région de Gagnoa.

Tout d'abord la règle veut qu'aucun terrain de culture ne soit cédé à titre définitif. Mais les exigences du propriétaire plaident pour le bien fondé de l'acquérant qui revendique une possession définitive. Elles peuvent se résumer ainsi : le propriétaire terrien accorde au futur "métayer" une portion de forêt, après avoir reçu, suivant la coutume, quelques bouteilles de boisson puis un versement de 15 000 F(2) pour un ou deux hectares, ou l'équivalent en bétail. Les premières années, le nouveau planteur ne produit que du vivrier et il en rétrocède la moitié au propriétaire. Dès que la plantation entre en production, le planteur donne 15 000 F. chaque année au propriétaire, quel que soit le tonnage produit ; et il continue en principe de donner chaque année la moitié de son vivrier. Les arbres (colatiers et palmiers) ne lui appartiennent pas. En cas de décès de l'une ou de l'autre partie, les héritiers conservent les mêmes droits et les mêmes redevances. Les conditions restent inchangées pour toute cession nouvelle.

---

(1) cf. RAULIN, 1957.

(2) dans tout le texte il s'agit de francs CFA.

Les conditions d'accès à la terre sont ainsi draconiennes. D'après une enquête plus complète faite dans le Centre-Ouest en 1955, les prix pratiqués à l'hectare (minimum 10 000 F, maximum 30 000 F, moyenne 12 à 15 000) dans la subdivision d'Oumé sont les plus chers des cercles de Daloa et de Gagnoa. Ces prix varient en fonction de l'emplacement (les lots suburbains bien placés en bordure d'une voie carrossable sont plus chers), de la surface mise en vente (lorsque celle-ci porte sur au moins un km<sup>2</sup>, le prix unitaire est sensiblement diminué), de la qualité des sols (les lots forestiers valent un tiers de plus que les jachères arbustives).

Toutes ces cessions n'enveniment pas simplement les rapports entre autochtones et allochtones, mais aussi la vie de relation à l'intérieur de l'univers villageois. Car si ces aliénations du patrimoine foncier, ici comme ailleurs, participent du phénomène général de la recherche d'argent, elles ne sont le fait que de quelques individus qui, profitant de leur position hiérarchique au sein de la chefferie administrative ou de leur statut d'aîné de lignage, dépossèdent le groupe à leur profit. A titre d'exemple en 1955 un seul notable gourou avait cédé 110 concessions, à 15 000 F pièce.

Ainsi, en 1955-56, l'immigration, devenue impossible en pays gourou, va véritablement s'attaquer au pays gban, avec cependant plus de difficultés, puisque l'un des deux chefs de canton, échaudé par l'expérience gourou, refusera toute implantation agricole étrangère jusqu'en 1959. Dès cette époque l'accroissement de la mise en exploitation du bois par les sociétés forestières va faciliter la pénétration par l'ouverture de nombreuses pistes. Le sud du pays gban sera le premier touché par une pénétration dioula le long de l'axe Oumé-Gagnoa, suivi d'un afflux bété ; les Baoulé viendront plus tard. Déjà les stratégies d'installation que l'on retrouve de nos jours s'esquissent : planteurs dioula et voltaïques résident volontiers dans le village-hôte où ils constituent des quartiers distincts, mais avec lesquels des relations de voisinage existent ; alors que les Baoulé préfèrent s'installer dans des campements isolés, qui deviennent peu à peu de véritables villages autonomes, ce qui ne facilite pas les contacts avec les autochtones.

Il faut noter que le pays gban, bien que tardivement touché par l'immigration étrangère, connaissait, dès la fin de la guerre, des mouvements de colonisation interne. Ainsi s'expliquent des groupements territoriaux de planteurs gban d'origines diverses, constituant néanmoins des établissements autonomes : groupe Tiama débouchant sur l'axe Oumé-Gagnoa, groupe Ouindi, débouchant sur l'axe Oumé-Sinfra, et même le groupe Nda en plein pays Gouro, à proximité d'Oumé. Ces migrations internes s'expliquent surtout par la recherche de portions forestières proches des axes d'évacuation des produits.

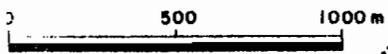
En 1960, avec le slogan "la terre appartient à celui qui la cultive", les courants migratoires allochtones vont s'accélérer. Venus pour mettre en valeur des plantations, les migrants sont désormais dans leur droit ; il devient alors très difficile de leur refuser la terre. De plus, les besoins croissants en numéraire (développement de la scolarisation, amélioration de l'habitat, accroissement des surfaces plantées nécessitant un recours à la main-d'oeuvre salariée) accélèrent les ventes officieuses. Ainsi, dans un village étudié par nous, la moitié du terroir cultivé a été "vendue". Un seul individu en a aliéné le tiers. A la longue, la pénétration de planteurs étrangers se fait insidieuse, voire clandestine, difficilement contrôlable, et ses acteurs se sentent en position de force.

Au bout du compte, nous avons une situation actuelle de saturation de l'espace disponible dans la sous-préfecture d'Oumé. La carte du terroir ci-jointe en est une parfaite illustration, alors que ce village, situé dans le canton Gbokwa, a été l'un des derniers villages gban à s'ouvrir aux étrangers (Bodiba).

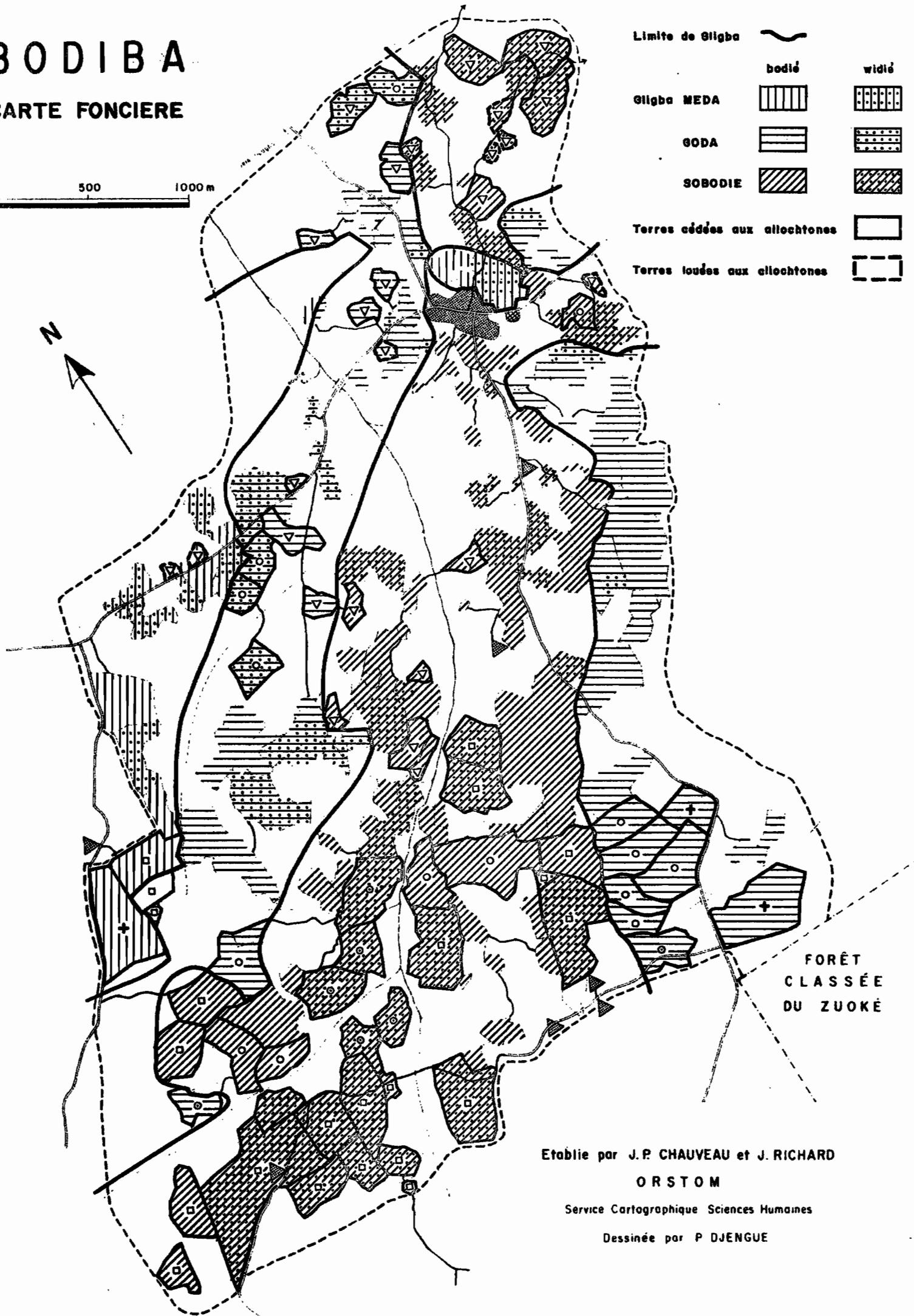
Il n'en demeure pas moins, pour revenir à notre proposition de départ, qu'essor économique et immigration sont indissociablement liés, et que leur évolution est tout à fait parallèle. Le démarrage, à partir des années 1958-60, est le produit logique de la mise en exploitation complète de la région gouro ; le poids de l'accélération ultérieure repose presque entièrement sur la colonisation du pays gban.

# BODIBA

## CARTE FONCIERE



Limite de Gligba																		
		<table border="0"> <tr> <td>bodié</td> <td></td> <td>widié</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gligba MEDA</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>GODA</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>SOBODIE</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	bodié		widié		Gligba MEDA				GODA				SOBODIE			
bodié		widié																
Gligba MEDA																		
GODA																		
SOBODIE																		
Terres cédées aux allochtones																		
Terres louées aux allochtones																		



Etablie par J.P. CHAUVÉAU et J. RICHARD

ORSTOM

Service Cartographique Sciences Humaines

Dessinée par P. DJENGUE

## Chapitre VI - La société locale et le système de l'économie de plantation

Nous avons jusqu'à présent examiné les principaux traits d'organisation socio-économique gban et l'intégration progressive de la société locale dans le système de l'économie marchande. Cette notion d'"intégration progressive" recouvre en réalité des ruptures et des contraintes qui n'apparaissent pas clairement à l'observateur. Nous essayerons, dans ce chapitre, de relever les principales, d'abord au niveau des communautés villageoises autochtones, ensuite (mais de façon concomitante dans la réalité) au niveau des rapports entre autochtones et allochtones. Nous tenterons alors de synthétiser ces différentes observations pour donner une idée d'ensemble du système local de l'économie de plantation.

### 1 - Communautés autochtones et changement social

#### A - Evolution des rapports sociaux à l'intérieur de la société gban

Nos observations ont essentiellement porté sur le village de Bodiba (canton Boka) qui a fait l'objet d'une étude monographique. Nous pensons néanmoins que certains traits sont généralisables à l'ensemble des communautés autochtones.

Nous avons vu que l'économie de plantation tendait à généraliser la rareté absolue de la terre. Dans un tel contexte, les conditions de reproduction de la société locale ne peuvent être que profondément bouleversées dans la mesure où cette société excluait "traditionnellement" l'accès à la terre du domaine de la revendication : l'appartenance à la communauté était nécessaire et suffisante pour exercer le droit de cultiver. De plus, la possession de la terre ne constituait pas le fondement de la stratification sociale ou, plus précisément, sa possession n'était que le reflet sans conséquences spécifiques de rapports sociaux plus déterminants (par exemple le statut au sein des

groupes de parenté). Au contraire, actuellement, la possession de la terre est au centre de la stratégie sociale des individus et des groupes (1). Examinons les principales réponses de la société locale à cette nouvelle situation.

Nous avons noté dès avant la généralisation de l'économie de plantation que la structure sociale gban était soumise à une contestation du contrôle social (cf. p. 34 ). Cette contestation va dorénavant s'approfondir. Nous nous contenterons ici d'en marquer les principales manifestations.

Une première distorsion a déjà été évoquée plus haut, lors de la présentation des éléments d'organisation sociale gban : elle touche les rapports entre les groupes de filiation et d'alliance. Bien que ce que nous disons ici doive être pris comme une hypothèse, il semble que l'aspect concurrentiel des relations entre le patrilignage et les parents matrilineaires soit en partie accentué par la généralisation de l'économie marchande. Les plantations, sources essentielles de revenu, échappent totalement aux parents utérins -exception faite des frères consanguins- lors des héritages, ce qui constitue une atteinte irrémédiable au schéma traditionnel de succession. Dans la mesure où les relations intervillageoises sont structurées primordialement par les rapports entre utérins, on peut se demander si cela ne constitue pas un élément favorisant les rivalités entre villages (au demeurant apparemment très fortes). D'autre part, la rareté des terres rend difficile la réalisation de certains droits tels que la possibilité de céder de la terre à des dāpwe (parents agnatiques de la mère), surtout s'il s'agit d'y effectuer des cultures pérennes. Plus généralement, l'extension des cultures arbustives et l'intensification du travail qui en découle nuisent à la bonne exécution de prestations en travail en faveur des aînés et même des beaux-parents (2), au profit de modalités d'entraide réciproque débordant le cadre familial.

- 
- (1) Il faut bien évidemment relativiser cette affirmation eu égard à "l'extraversion" des sociétés rurales : une autre stratégie, au prime abord concurrentielle, est centrée sur l'abandon du milieu rural au profit des emplois semi-urbains et urbains. L'articulation de ces deux stratégies -abandon du milieu rural ou accaparement de la terre- se révèle complexe, en particulier au niveau de la scolarisation (et de son corrolaire : la déscolarisation).
- (2) Les prestations en travail pouvant éventuellement être remplacées par un don en argent.

Au sein même des groupes de résidence (gligba), la solidarité entre aînés (chefs de famille) pâtit de l'appropriation individuelle du domaine foncier communautaire. Des contestations se font jour pour l'exploitation des réserves forestières. Ces conflits réactualisent les ressentiments créés auparavant par la cession de terres aux étrangers par le fait de quelques individus. Ceux-ci étaient tous des aînés qui possédaient leurs propres plantations, lorsque la demande de terre de la part des allochtones s'est faite pressante. Devant la hausse de la valeur du sol, ces planteurs ont changé de comportement ; négligeant leurs propres défrichements, ils ont préféré vendre massivement leur patrimoine foncier. Ces ventes ne furent pas toujours conjoncturelles, c'est à dire liées à des besoins momentanés de liquidité ("dots", funérailles...) ; elles eurent souvent un caractère systématique : on voit d'année en année les mêmes planteurs pratiquer des cessions qui leur assurent une sorte de rente foncière annuelle. Ainsi ces aînés, exerçant leur contrôle sur la terre, ont beaucoup plus vendu que défriché : ce ne sont pas eux qui ont les plus grandes plantations. Face aux "donneurs" de terre et face aux "aînés" exprimant des revendications foncières importantes, semble s'être institué, de la part des autres aînés, une stratégie foncière visant à "geler" au maximum les réserves forestières. Cela semble vrai en particulier entre fractions bodye et widyé. Le degré de rareté de terre au sein de la gligba est alors en relation directe avec la mise en pratique de cette stratégie.

La rareté de la terre, conséquence de la cession aux étrangers et de l'appropriation individuelle de la terre par les aînés, ajoute à la sujétion "matrimoniale" des jeunes hommes à l'égard de ces aînés une sujétion foncière. Ces jeunes sont tentés de fuir cette condition par la scolarisation et le salariat urbain. Il ne s'agit le plus souvent que d'une fuite imaginaire : un grand nombre de déscolarisés et / ou de candidats à l'exode rural continuent à hanter les villages. Réussie ou pas, cette fuite a des conséquences qui débordent les relations "aînés-cadets".

En effet, les conflits entre jeunes et vieux se manifestent par une attitude négative des premiers à l'égard du travail ; non pas d'ailleurs du travail en soi, comme le montrent quelques rares jeunes gens ayant accédé à la propriété de plantations par héritage et qui ne comptent pas parmi les planteurs les plus inactifs (1), mais à l'égard du travail dépendant (pour leur propre père ou leur "tuteur"). Nous sommes tentés de penser que les "aînés" sont conscients de l'aspect "réactionnel" de cette attitude, somme toute légitime : même si elle est critiquée occasionnellement, elle ne semble pas entraîner de rupture au sein de la famille.

Cette attitude négative des jeunes gens par rapport au travail se développe précisément à un moment où, avec l'extension des cultures arbustives et la mise en place rapide d'une stratégie foncière concurrentielle, le besoin de travail est élevé. Auparavant, au moment de l'introduction des cultures spéculatives, il semble que ce soit surtout les femmes qui aient pris en charge le supplément de travail qui en est résulté, de telle façon qu'il est aujourd'hui difficile de répercuter sur elles le nouveau besoin en travail. Le résultat de cette situation est le développement du salariat dans ces régions forestières de l'Ouest ivoirien où, jusqu'alors, le travail salarié n'était utilisé que par les grands planteurs et les migrants. Sans nous étendre sur les différentes formes de travail salarié, sur lequel nous allons revenir, disons que, globalement, son extension au sein de l'économie villageoise ne fait qu'accroître les contradictions déjà en place : par la monétarisation des rapports de travail, les jeunes gens, qui n'en bénéficient pas (2), se voient conforter dans leurs motifs de ne pas travailler ou de travailler peu ; de façon plus générale, les rapports traditionnels de travail de type prestataire sont découragés au profit des rapports réciproques et électifs d'entraide ; enfin, ce sont surtout les femmes qui subissent

---

(1) Ce qui tendrait à montrer que l'aspiration à la réalisation de valeurs nouvelles, se référant au monde urbain, n'est qu'un des facteurs explicatifs de la fuite des jeunes devant le travail agricole, à côté de facteurs plus "objectifs" comme la sujétion foncière que subissent les jeunes.

(2) Lorsque les jeunes gens décident de se grouper en association de travail salarié, des contestations interviennent souvent au moment du paiement alors que cela est rare lorsqu'il s'agit de salariés étrangers ("Dioula" ou Voltaïques).

indirectement les conséquences les plus fâcheuses de l'extension du travail salarié : la "rémunération" annuelle que leur verse leur mari après la traite est toujours susceptible d'être amputée pour faire face à la rémunération des salariés (1).

En bref, ces distorsions constatées au sein des rapports sociaux traditionnels remettent en cause les fondements de la solidarité villageoise : rapports entre eux des différents groupes d'appartenance d'un même individu, complémentarité des rôles sociaux, hiérarchisation des statuts au sein de la famille élargie.

La stratégie foncière actuelle introduit une situation de concurrence au sein des rapports entre les groupes de résidence les plus importants. Certes, ces rapports n'étaient pas, dans la société précoloniale, dénués de tout caractère antagoniste, mais ils reposaient sur une complémentarité fondamentale, laquelle permettait leur perpétuation sans heurts importants les "incidents de parcours" les plus graves étant d'une part la guerre, peu meurtrière et soumise à des procédures de règlement parfaitement institutionnalisées, d'autre part la segmentation qui ne remettait pas en cause la nature des rapports existant entre les groupes. Cette complémentarité ne s'établissait pas sur la base de relations fonctionnelles spécialisées, encore qu'un certain type de relation puisse apparaître comme dominant (ainsi l'organisation de la chasse au filet dans les rapports entre fractions et gligba). En réalité, les rapports entre les principaux groupes locaux (gligba, villages et "tribus") concernaient tous les aspects de la vie sociale : économiques, matrimoniaux, politiques, etc... Cette multifonctionnalité est évidemment liée à celle des rapports de parenté et d'alliance, qui constituent les rapports dominants dans la société segmentaire gban. Pour revenir à ce qui nous intéresse plus particulièrement

---

(1) Il semble qu'en milieu baoulé, la "rémunération" des femmes (principalement des épouses) soit beaucoup plus incompressible que dans les sociétés de l'Ouest forestier, sans doute à cause d'une autonomie plus grande des femmes et donc d'un risque plus grand de départ des épouses si leur mari ne leur assure pas un revenu monétaire minimum. Dans le même ordre d'idées, une grande partie du "vivrier" commercialisé à petite échelle par la femme revient sous forme monétaire au mari dans l'Ouest forestier, contrairement à ce qui se passe chez les Baoulé.

ici, retenons que le rapport à la terre était médiatisé par l'appartenance au divers niveaux institutionnels (famille restreinte, fraction, gligba, village) et que l'accès à la terre était inséparable de l'accès aux autres activités sociales communautaires.

Or, précisément, d'objet de travail lié indissolublement à tout individu appartenant à la communauté, la terre est devenu un bien revendicable selon une logique étrangère à la "rationalité sociale" des chasseurs-agriculteurs gban de l'époque précoloniale. Dès lors, des relations sociales "totales" ont tendance à être spécifiées par rapport à l'accès à la terre dans le cadre d'une stratégie concurrentielle. Des différenciations fonctionnelles (entre fractions, entre gligba à l'intérieur d'un village...) deviennent des divisions génératrices de rivalité. Ce qui a changé, en définitive, ce n'est pas la nouveauté qu'aurait constitué l'appropriation privée de la terre, tout aussi effective à l'époque précoloniale. Le changement réside en ce que cette appropriation fasse problème, ne soit plus un simple effet du fonctionnement des rapports sociaux mais qu'elle constitue elle-même une contrainte à ce fonctionnement.

Concrètement, ce "déséquilibre" des rapports sociaux peut se manifester, dans certaines conditions de rareté de terre, au niveau des fractions et encore plus nettement au niveau des gligba. De même, les relations entre villages souffrent des nombreuses contestations foncières afférentes aux zones limitrophes ; des arrangements convenus dans le cadre des contraintes coloniales sont remis en cause. Parallèlement, la solidarité militaire entre les villages d'une même tribu n'a pas la raison d'être qu'elle avait à l'époque précoloniale ; de plus l'intervention administrative fréquente dans les conflits fonciers n'assure pas que les solutions imposées soient acceptées de plein gré par l'ensemble des parties. Bref, l'espace social tribal tend à se fractionner et les tensions foncières semblent, de proche en proche, jouer un rôle certain dans ce phénomène (1).

---

(1) Il conviendrait d'examiner sous cet angle la morphologie de l'aire matrimoniale des villages gban et son évolution.

Les distorsions que nous venons de relever dans le champ social villageois amènent-elles une restructuration des relations sociales sur une base nouvelle ? Et, plus particulièrement, quelle est la place de la réussite économique, liée à l'économie de plantation, au sein de ces relations ?

B - Stratification sociale et réussite économique  
dans les communautés villageoises

A de rares exceptions près (les migrants qui ont accédé à des postes administratifs dans les centres urbains), la réussite économique est liée pour les villageois à la possession de plantations de café et de cacao. Qui est planteur ? Peut-on rendre compte de la réussite économique différentielle des planteurs ? (1).

- Etre planteur

Pour tous les villageois, il suffit de posséder une parcelle de culture arbustive, si minime soit elle, pour se déclarer planteur (2). A quelques très rares exceptions près, chaque homme marié est un planteur. Certains des jeunes hommes, bien que possédant en pratique une petite parcelle, restent toutefois très dépendants de leur père, sans être toujours assurés de recevoir en héritage la totalité des plantations qu'ils contribuent à entretenir.

Les planteurs autochtones sont tous des Gban originaires de Bodiba au moins par leur famille paternelle, puisque la société gban est patrilocale et que l'accès à la terre se réalise en priorité par la lignée paternelle (3). Seuls deux Gban non originaires de Bodiba possèdent des plantations sur le terroir de ce village. Le premier, ressortissant d'un village

- 
- (1) Nous continuons ici à développer l'exemple de Bodiba.
  - (2) La situation est évidemment très différente dans les zones de grandes plantations, comme dans le Sud-Est, par exemple.
  - (3) Mais on peut en principe toujours demander de la terre "maternelle". En pratique, cela se fait presque uniquement pour les cultures vivrières.

voisin, avait une plantation à la limite des deux terroirs et le débordement, sans être totalement innocent, a pu donner lieu à un arrangement. Le deuxième est représentatif de la situation des notables politico-administratifs : fonctionnaire assez important à Abidjan, il s'est approprié une importante parcelle en marge du terroir, sans sacrifier aux démarches traditionnelles d'accès à la terre.

Pour mieux comprendre la dynamique de la réussite économique de ces planteurs autochtones, il faut insister sur la faible proportion des actifs par rapport aux résidents et sur l'inégalité d'accès à la terre.

La faiblesse du rapport actifs / résidents (0,44) s'explique par une forte migration des éléments jeunes vers les centres urbains et semi-urbains, soit en quête d'un travail non-agricole, soit pour leur scolarisation. Ce rapport est encore surestimé dans la mesure où de nombreux scolarisés ou déscolarisés contraints de rejoindre le village ne se prêtent pas entièrement aux activités agricoles familiales. Les tentatives de la part de ces jeunes de louer leurs services contre rémunération se soldent en général par un échec : les villageois qui les embauchent arguent de leurs relations personnelles d'autorité pour échapper au paiement du travail. La mobilité des épouses est encore un élément d'instabilité. Les liens matrimoniaux sont relativement fragiles et les obligations sociales liées au départ d'une épouse ou à l'inauguration d'une nouvelle alliance matrimoniale pèsent sur la disponibilité en travail.

L'accès à la terre est en principe assuré pour tous les ressortissants du village. Mais la réalisation du principe se heurte à diverses limites. La première est la capacité de rassembler une force de travail suffisante pour se lancer dans la création d'une plantation ou de cultures vivrières (1). Une autre limite est constituée par les rapports de force et d'autorité qui régissent les relations entre les villageois. Un certain nombre

---

(1) Dans ce dernier cas, le problème se complique avec la spécialisation sexuelle du travail. Un homme sans épouse a peu de chance de s'assurer une production vivrière régulière.

d'aînés de lignage se sont ainsi constitué des réserves forestières personnelles qu'ils exploitent progressivement, voire même qu'ils aliènent à des étrangers pour leur profit personnel. Enfin, on constate que, dans une société réputée segmentaire et égalitaire, l'héritage introduit ou accentue de fortes inégalités. Par exemple, sur les 17 plus gros planteurs villageois de Bodiba, 13 ont hérité ou bénéficié de dons de plantations. Ce n'est le cas que de 5 individus sur les 42 autres planteurs, et encore, dans leur cas, les parcelles transmises étaient-elles peu importantes.

Ce double problème du manque de main d'oeuvre et d'une relative concentration foncière liée à la saturation du terroir et à des pratiques sociales inégalitaires existe donc à un degré élevé chez les autochtones.

Malgré cela, quelle que soit l'importance des plantations, on constate une très forte homogénéité des techniques. Les cultures sont de type extensif et cela s'explique parfaitement dans une situation de "course à la terre". L'intensivité des techniques serait en définitive une pénalité pour les petits planteurs, tandis que pour les plus gros, qui ont en général des réserves de forêt, l'extension rapporte bien plus sûrement un accroissement du produit.

#### - Aînés et cadets sociaux

L'âge en tant que variable sociologique joue un rôle important, particulièrement dans une société de type segmentaire comme l'est la société gban. En l'absence de statuts prescrits rigides (comme par exemple les castes ou les relations de captivité), l'âge est en effet un critère important d'attribution du statut social. La détermination des droits et obligations d'un individu par rapport à d'autres individus et par rapport à d'autres groupes se fait en priorité par référence à sa place dans le réseau de parenté et d'alliance. Avec l'âge, les individus ont tendance à cumuler des rôles sociaux valorisés et générateurs de pouvoir (père, oncle, donneur d'épouses, etc...). Il serait cependant faux de penser qu'un statut social élevé

s'acquiert automatiquement avec l'âge : un nombre important d'individus ont peu de chance d'accéder au rang "d'aîné social", soit par incapacité, soit en vertu d'une configuration particulière de leurs relations au groupe. Ajoutons enfin que d'autres éléments d'attribution du statut interviennent, qui réduisent encore l'effet "mécanique" de l'âge (au niveau des instances idéologiques en particulier : sorcellerie).

Avant la colonisation et l'introduction de l'économie de plantation, le statut social avait des rapports très lâches avec l'accumulation des biens matériels. L'autosubsistance était générale et ne semble pas avoir posé de problème. Les seuls biens accumulés sur une base inégalitaire étaient les biens de prestige et matrimoniaux, qui circulaient entre les mains des aînés sociaux, en général âgés, et leur permettaient de contrôler la circulation des femmes "productrices de producteurs", de qui dépendaient la reproduction et l'importance du groupe. Si bien que, pour le bon fonctionnement du système, une certaine égalité de l'accumulation de ces biens était nécessaire entre les groupes locaux, même si elle ne l'était pas entre les individus.

L'introduction généralisée de la monnaie dans des sphères de biens jusqu'alors relativement imperméables (biens de subsistance, biens de prestige et matrimoniaux) a provoqué leur perméabilité et a donc brisé le monopole de contrôle social des aînés. D'où un éparpillement du pouvoir familial, une mobilité très grande des jeunes et des femmes, et le recours à des procédés reposant davantage sur des réalisations individuelles pour se procurer les épouses et les moyens de production.

D'un autre côté, l'économie de plantation a nécessité l'utilisation d'une force de travail beaucoup plus abondante. La rareté progressive de la terre a suscité une appropriation privée des terres, même si cette appropriation se réclame d'un droit d'usage "traditionnel". Enfin, le recours au marché pour se procurer une masse croissante de biens de consommation, et même de subsistance, repose le problème d'un accès inégalitaire à ces biens.

Nous avons dit que si l'âge était, dans la société pré-coloniale, un indicateur de statut, il n'influaît guère sur l'accès à ces biens. De même, le contrôle de nombreux dépendants par les "aînés sociaux" ne suscitait pas une extorsion importante de force de travail. Ces deux conditions ne sont pas respectées aujourd'hui. La nécessité d'accéder à une terre rare, et celle d'utiliser une force de travail abondante favorisent une catégorie d'âge déterminée : celle des individus actifs suffisamment âgés pour utiliser leur droit de s'approprier une parcelle de forêt et bénéficier de l'aide de leurs épouses et enfants actifs ; mais pas trop âgés cependant pour risquer l'inaptitude physique et la rupture des liens de subordination économique qui les lient à leurs dépendants. Les prestations familiales ou matrimoniales en travail, qu'elles soient réciproques ou unilatérales, ne compensent que faiblement la bien moindre capacité des individus âgés de mobiliser de la main d'oeuvre dans la famille restreinte. Nous verrons plus loin qu'il en est de même pour la main d'oeuvre salariée.

C'est ce phénomène qui explique les relations non linéaires entre l'âge du chef d'exploitation et certaines variables technico-économiques : nombre de résidents et d'actifs, et, par suite, superficie de l'exploitation.

Les individus de 40 à 50 ans sont ainsi nettement avantagés par rapport aux autres. Parmi les exploitants plus âgés seule une partie d'entre eux est en mesure d'assurer les charges de plantations extensives : soit que l'extension progressive de leur plantation productive leur permette de faire appel à une main d'oeuvre salariée coûteuse (mensuels ou métayers) (1) ; soit qu'ils aient conservé un statut social particulier qui leur assure un volant de prestations en travail ou en numéraire plus élevé qu'à l'accoutumée ; soit qu'ils bénéficient de ces deux situations à la fois.

---

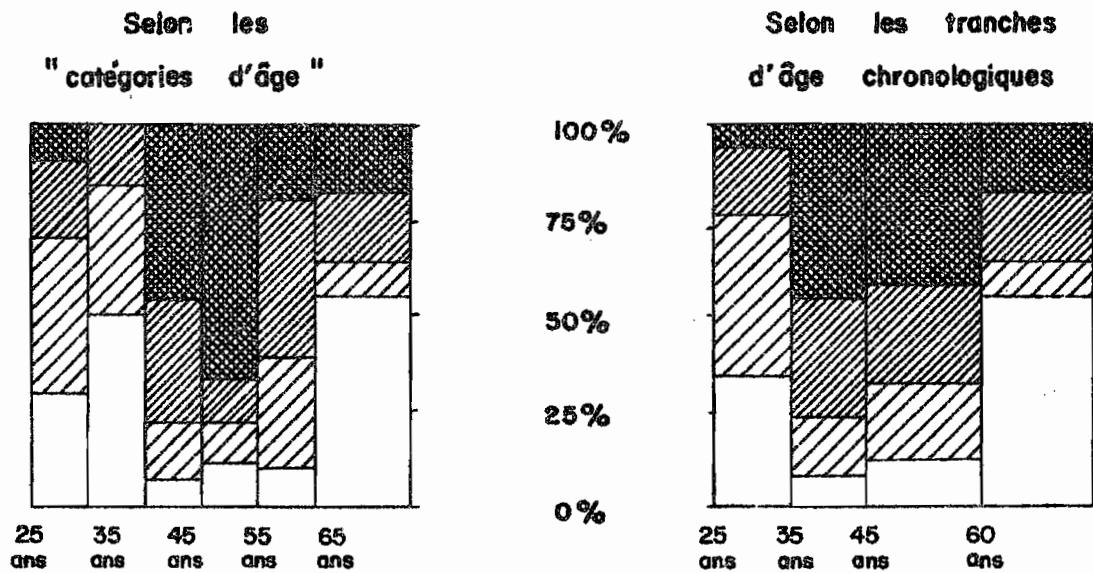
(1) Nous examinerons ces catégories de main d'oeuvre plus loin. Nous classons provisoirement les métayers dans la main d'oeuvre salariée.

Inversement, parmi les exploitants de la catégorie d'âge "favorable" (40-50 ans), une partie d'entre eux ne réunissent pas les conditions sociales suffisantes pour entretenir une exploitation étendue (cadets de lignages, célibataires, etc.).

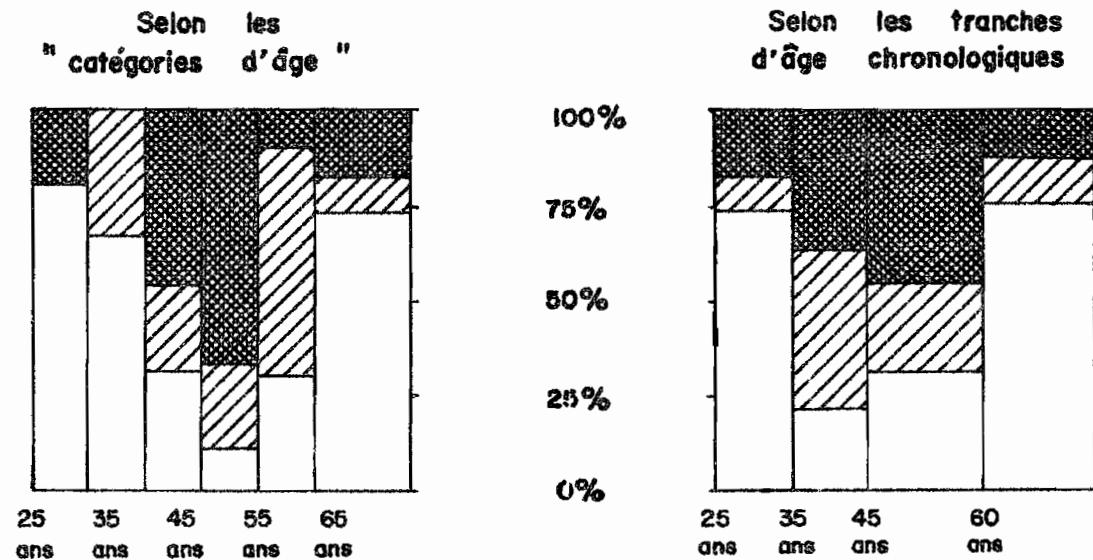
L'âge "social" intervient également à un autre niveau que l'accès simple à la terre : celui des héritages. Dans la société précoloniale, l'héritage n'était pas générateur d'inégalité cumulative, d'abord parce que l'accumulation de biens matériels était faible, ensuite parce que l'héritage en favorisait la dispersion (par la concurrence des lignages paternels et maternels). Actuellement, les plantations sont transmises quasi-uniquement au sein de la seule parenté patrilinéaire, et généralement sans être partagées entre tous les héritiers potentiels. De plus, l'héritage se fait en priorité entre frères (quelquefois entre cousins) avant de descendre à un niveau généalogique inférieur (fils). Cela suscite un cumul des plantations au sein des catégories d'âge déjà favorisées au plan de la force de travail. Nous avons déjà souligné ce fait significatif : sur les 17 plus gros planteurs de Bodiba, 13 ont hérité ou bénéficié de don de plantation. Ce n'est le cas que de 5 individus sur les 42 autres planteurs.

Bien que relativement limitée, une stratification socio-économique se développe donc en milieu villageois. A Bodiba, neuf planteurs sur cinquante-neuf (soit 15 %) monopolisent 37 % de la superficie cultivée, et probablement beaucoup plus de la superficie cultivable si l'on tient compte des réserves forestières encore existantes. La figure de la page suivante montre en outre l'inégalité des plantations selon l'âge. Il est d'ailleurs remarquable que cette inégalité apparaisse beaucoup plus forte si l'on considère les "catégories d'âge" et non l'estimation chronologique simple de l'âge des planteurs.

# STRUCTURE DU REVENU AGRICOLE SELON L'AGE DES PLANTEURS

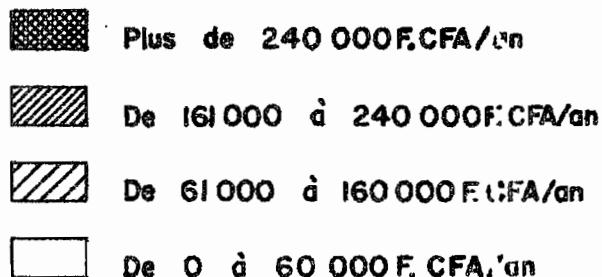


# STRUCTURE DE LA SUPERFICIE TOTALE CULTIVEE SELON L'AGE DES PLANTEURS

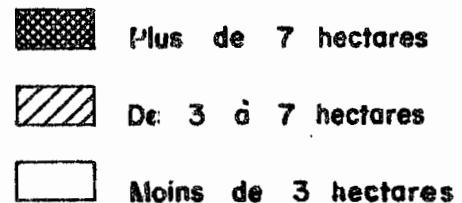


Légende :

Revenu :



Superficie :



- La généralisation de la main d'oeuvre salariée

Voilà sans doute le trait le plus fondamental de la nouvelle organisation socio-économique.

Déjà dans les années 1950, on notait en pays gban la présence de nombreux étrangers employés comme salariés agricoles. Aujourd'hui, à Bodiba par exemple, tous les planteurs autochtones en activité ont recours à de la main d'oeuvre salariée, même si pour certains il ne s'agit que de l'utilisation de quelques journées de travail. Les femmes elles-mêmes font appel à de la main d'oeuvre rémunérée pour accomplir certaines tâches (1). L'entraide réciproque ou les invitations de culture ne font que s'ajouter à une main d'oeuvre salariée qui apparaît toujours plus incompressible.

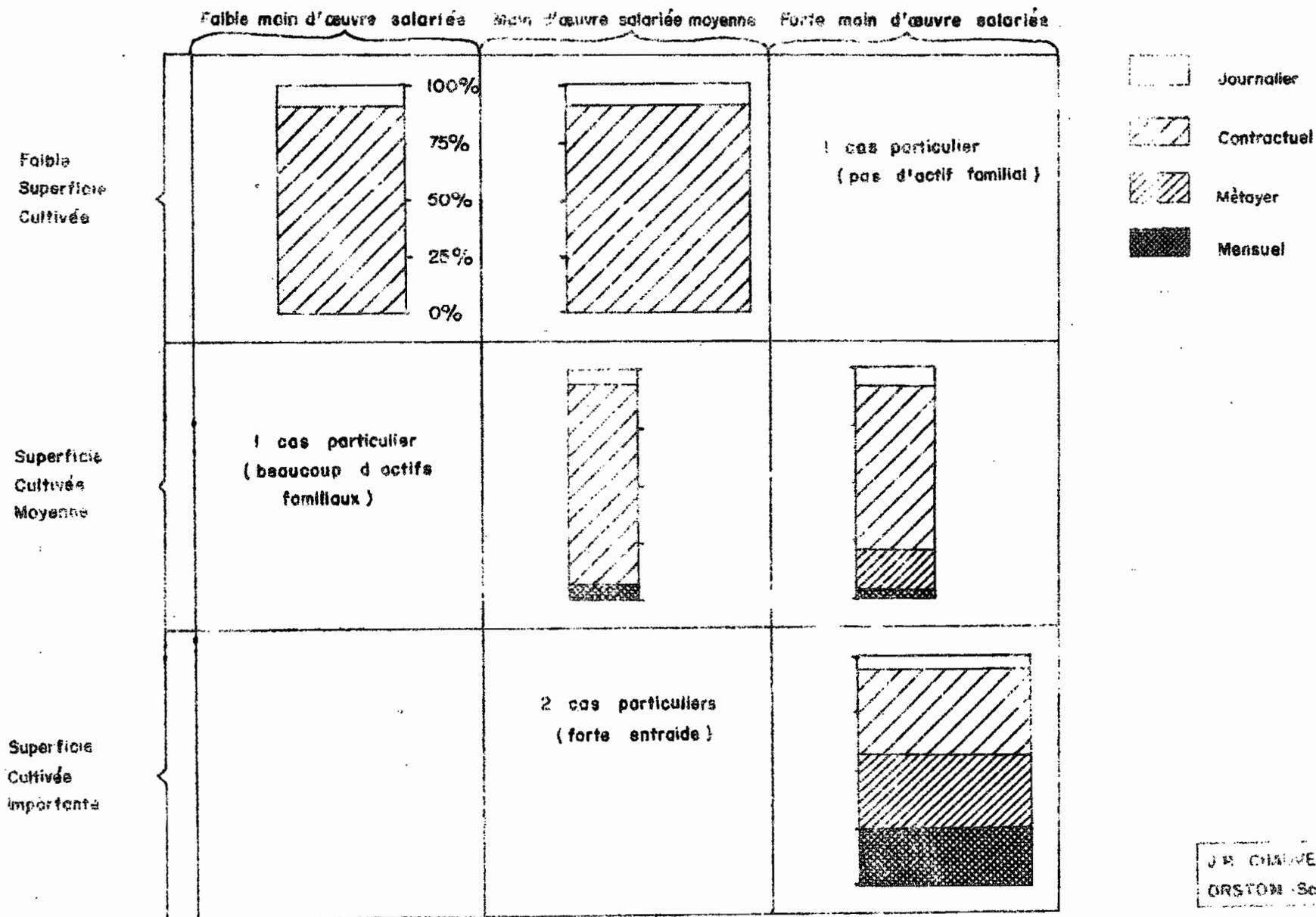
Mais l'accès à la force de travail salarié est sélectif. Pour pouvoir l'utiliser sous sa forme la plus rentable (c'est à dire impliquant une extorsion maximum de travail) qui est celle des travailleurs mensuels, il faut pouvoir faire face à une partie de son entretien et à sa rémunération totale importante (entre 15 et 18 000 francs pour six mois). Il faut aussi pouvoir embaucher ces manoeuvres. Bien souvent, cela implique un voyage à Bouaké et le paiement des services d'un entremetteur. Bref, la modalité la plus rentable d'utilisation de la main-d'oeuvre salariée n'est accessible qu'aux planteurs les plus riches.

Le métayage est caractérisé par un partage au tiers (abounsan), quelquefois à la moitié (abougnon) pour le travailleur ou l'équipe de travailleurs embauchée. Le métayage est moins intéressant pour le propriétaire que l'embauche de travailleurs mensuels : le travail se réduit à la récolte et aux nettoyages de la plantation juste avant et juste après celle-ci. On y fait appel lorsque le manque de main d'oeuvre empêche totalement la récolte. On essaye de placer ainsi en métayage les

---

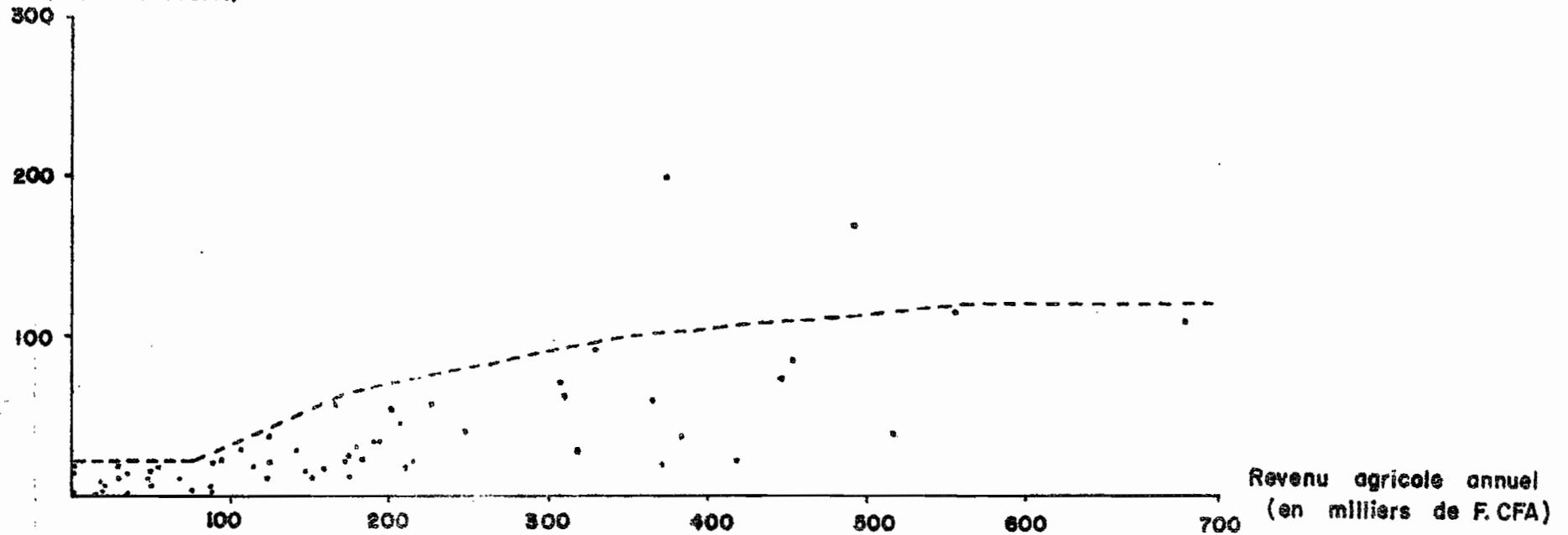
(1) Ainsi, à Bodiba, elles font appel pour la récolte du riz pluvial aux femmes allochtones, contre paiement en nature.

STRUCTURE DE LA MAIN D'ŒUVRE SALARIEE SELON  
L'IMPORTANCE DES DEPENSES EN MAIN D'ŒUVRE SALARIEE  
ET SELON L'IMPORTANCE DE LA SUPERFICIE CULTIVEE.  
( autochtones )



**EVOLUTION DES DEPENSES ANNUELLES EN MAIN D'ŒUVRE SALARIEE  
EN FONCTION DU REVENU AGRICOLE ANNUEL**

Dépenses en main  
d'œuvre annuelles  
(en milliers de F.CFA)



J.P. CHAUVÉAU - J. RICHARD  
ORSTOM - Sciences Humaines

parcelles les moins productives et les moins accessibles. Mais les prétentions des villageois se heurtent à celles d'une main d'oeuvre salariée de plus en plus consciente de sa rareté.

Les autres formes de main d'oeuvre salariée sont des embauches temporaires : soit pour une tâche fixée à l'avance et rémunérée forfaitairement ("contrats") soit à la journée. Les "contractuels" semblent bénéficier le plus de la demande croissante de main d'oeuvre et leur rémunération semble assez élevée. Dans la mesure où, en dehors des mensuels, ils sont seuls en mesure d'accomplir des tâches difficiles (défrichements) en l'absence de main d'oeuvre familiale, ils sont à la fois moins rentables du point de vue du planteur, mais aussi nécessaires, même et surtout pour les petits et moyens planteurs. Les journaliers constituent un volant de main d'oeuvre d'appoint (1), utilisé à peu près dans la même proportion par toutes les catégories de planteurs.

Les figures suivantes montrent bien la structure différentielle de la force de travail salariée, selon l'importance de l'exploitation, dans le village de Bodiba. La première indique la structure de la main d'oeuvre salariée selon l'importance en main d'oeuvre salariée utilisée et la superficie cultivée. La largeur des colonnes est proportionnelle à l'effectif des planteurs de chaque type. On constate d'une part une forte corrélation entre l'importance de la superficie cultivée et l'importance des dépenses en main d'oeuvre, étant assuré le fait que tous les planteurs font appel à la force de travail salariée. On constate d'autre part que la structure de la main d'oeuvre varie avec l'importance de l'exploitation dans le sens d'une diminution relative des "contrats" et d'une augmentation relative du métayage et du salariat rémunéré au mois. Or, ces différents types ne permettent pas à l'employeur le même degré d'extorsion de sur-travail. La deuxième figure illustre grossièrement l'évolution générale des dépenses en main d'oeuvre salariée selon l'importance du revenu tiré des plantations. On constate une tendance

---

(1) Mais évidemment les mêmes travailleurs peuvent, durant un cycle agricole, s'employer sous des formes différentes, sauf le mensuel qui reste attaché à son employeur.

générale à la baisse relative des dépenses salariales lorsque le revenu agricole augmente . Cela peut indiquer deux choses :

- soit que la "productivité" du travail salarié augmente avec le montant global de sa rémunération. Cela renvoi en réalité (cf. la figure précédente) à une structure différente de la main d'oeuvre (où les mensuels et les métayers dominent) susceptible de favoriser une extorsion plus grande de travail.

- soit que les exploitants ayant les revenus les plus importants disposent également d'une main d'oeuvre familiale plus importante. Cela semble d'ailleurs le cas, puisque, nous l'avons vu, les exploitants les plus importants appartiennent aux catégories d'âge privilégiées du point de vue des actifs familiaux. A cet égard, sauf cas particuliers, il n'y a pas de phénomène de compensation entre main d'oeuvre salariée et main d'oeuvre familiale.

En tout état de cause, on peut supposer que les deux explications jouent parallèlement.

## 2 - Autochtones et allochtones

L'évolution constatée dans la société gban autochtone ne se comprend qu'en rapport avec l'ensemble du système local de l'économie de plantation. Dans ce système, l'immigration joue un rôle prépondérant. Examinons les rapports "bilatéraux" qui existent entre autochtones, d'une part, et les différents groupes d'origine de migrants, d'autre part. Nous tenterons ensuite d'interpréter l'interrelation des différents groupes entre eux.

### A - Les relations entre les autochtones et les différents groupes allochtones

Nous avons déjà esquissé les principales vagues d'immigration en pays gouro et gban (cf. chapitre V). Nous reprendrons, à titre d'illustration, le cas déjà utilisé de Bodiba. Cet exemple permet de saisir en raccourci (les migrants n'ont commencé à affluer à Bodiba qu'en 1959-1960) les différents types de relations entre autochtones et allochtones.

Nous pouvons traiter ensemble les Baoulé et les Tagouana, qui d'ailleurs ont des affinités socio-culturelles, bien que les premiers soient des Akan et que les derniers soient rattachés aux Sénoufo du groupe culturel "voltaïque" (1). Leur place dans le système local d'économie de plantation est tout à fait comparable (2). Les planteurs immigrés baoulé et tagouana réduisent leurs rapports avec les autochtones à des rapports entre acheteurs et vendeurs de terre. Les premiers ont tendance à considérer que l'acte d'achat éteint toute obligation. Pour les autochtones, au contraire, la cession de terre inaugure des relations nouvelles et entretenues. Dans ces conditions, les rapports entre Baoulé (et dans une mesure moindre les Tagouana) et les villageois sont à la fois conflictuels et distants. Cela se traduit par un habitat nettement séparé (les "campements" baoulé ont tendance à s'aggréger en ensembles importants) et des litiges permanents (à propos de limites de champs).

Les Dioula ont des relations différentes par rapport aux autochtones. En réalité, la population des planteurs dioula est, socialement et économiquement, hétérogène. Une partie, originaire du Mali, réside dans un "quartier" de Bodiba ; l'autre partie, originaire du nord-ouest de la Côte d'Ivoire, réside dans un gros village gban voisin, où certains d'entre eux ont d'autres champs de cultures arbustives. Les premiers fournissent une partie de la main d'oeuvre salariée aux villageois Gban et aux Baoulé des campements ; les derniers sont presque tous uniquement planteurs et se rapprochent, dans leurs relations avec les autochtones, des Baoulé mentionnés précédemment.

Les "Voltaïques" sont dans leur quasi-totalité des Mossi. Leur position par rapport aux autres groupes de planteurs est tout-à-fait particulière dans la mesure où ils constituent l'essentiel du volant de main d'oeuvre salariée nécessaire à l'entretien, à la récolte et à l'extension des plantations (autochtones comme allochtones). Le "quartier mossi" du village abrite en

---

(1) Cf. "Carte des groupes socio-culturels" in : Atlas de Côte d'Ivoire, ORSTOM - Université d'Abidjan.

(2) Il ne s'ensuit pas qu'il en soit ainsi dans toute la zone forestière d'immigration.

effet un nombre important d'individus dont la seule activité est de louer leur force de travail aux propriétaires de plantations. Ils sont fixés temporairement chez les Voltaïques planteurs, avec qui ils possèdent des relations de parenté. Ils ne sont donc là qu'en vertu de relations sociales antérieures avec ces planteurs. D'autre part, la moitié des 18 planteurs voltaïques du village continuent de louer leur propre force de travail à d'autres planteurs, ce qui est tout à fait exceptionnel dans les autres groupes d'origine étrangère. Enfin, on constate que les planteurs voltaïques possèdent dans leur quasi-totalité des plantations peu importantes, sur des sols peu fertiles.

Signalons la présence d'un planteur allochtone semi-absentéiste, d'origine Bété. Il s'agit d'un fonctionnaire d'Oumé qui a mis en valeur sur le terroir de Bodiba une plantation d'une vingtaine d'hectares. Son cas est similaire à celui du fonctionnaire originaire d'un village Ghan voisin décrit plus haut. Ce phénomène des "fonctionnaires planteurs" tend d'ailleurs à s'étendre.

L'observation des différents groupes allogènes fait ressortir une autre distinction recoupant les distinctions ethniques. On peut opposer ainsi les migrants nouvellement planteurs et certains migrants parmi les Tagouana, les Dioula et surtout les Baoulé, qui, déjà propriétaires de plantations ailleurs et ne disposant plus de forêt, sont venus à Bodiba chercher la possibilité d'étendre leurs activités (1). Avec ces derniers, on a affaire à des exploitants quelquefois importants, dont le dynamisme rappelle le "migrant cocoa farmer" ghanéen étudié par Polly Hill (2). Ils se distinguent des premiers par un âge plus élevé. Ils possèdent sur le seul terroir de Bodiba des plantations plus importantes, même pour ceux d'entre eux qui se sont

---

(1) Cela pose d'ailleurs le problème des limites d'une enquête agricole monographique quand on a affaire à ce phénomène de plantations extérieures dispersées. Le problème reste entier dans le cas d'une enquête nationale ou régionale si ces plantations ne sont pas ensuite "reconstituées" au niveau de leurs caractéristiques de fonctionnement.

(2) P. Hill : Migrant cocoa farmers of southern Ghana, Cambridge University Press, 1970.

installés récemment. On peut ainsi préciser la dynamique des exploitations allochtones : si, globalement, il existe effectivement une relation entre la superficie de plantations allochtones et l'ancienneté de l'installation du planteur, elle recouvre en réalité deux modalités du phénomène : agrandissement massif et rapide pour les allochtones "cumulateurs", agrandissement progressif évoluant vers une stabilisation rapide pour les autres. Les agrandissements ne sont qu'en partie fonction de la rareté **croissante** de la terre, mais dépendent aussi de cette différence de situation socio-économique. Les allochtones "cumulateurs" sont souvent ceux qui ont le plus de réserve forestière. De même, le cas des Voltaïques, dont les plantations ont une superficie faible, s'explique davantage par leur mode d'insertion dans le système de plantation local (fournisseur de main d'oeuvre ayant un faible accès à la terre) que par leur arrivée plus tardive; ou plus exactement, ce second facteur ne fait que renforcer le premier.

Il est difficile de déterminer les formes que prend la stratification sociale chez les allochtones. D'abord parce que la population est d'origine socio-culturelle hétérogène, ensuite parce que, pour une origine ethnique identique, les planteurs ne sont pas issus d'un même groupe local (sauf, encore une fois, pour les Voltaïques qui sont presque tous originaires d'un même village mossi-yadise). Si bien que le plus souvent les collectivités allochtones reconstruisent sur place un milieu social nouveau, où les différences d'âge sont moins importantes dans les faits et dans la détermination du statut que l'ancienneté des plantations.

B - Une ébauche de spécialisation fonctionnelle des groupes ethniques.

Les différents groupes en présence, autochtones et allochtones, peuvent être caractérisés suivant des variables collectives. En particulier selon qu'ils sont, pris dans leur ensemble, apporteurs de force de travail aux autres groupes, selon qu'un nombre représentatif de leurs représentants sont insérés ou non dans un système d'exploitation expansif et "dynamique"

(cumul de plantations extérieures) et selon qu'ils sont plus ou moins protégés par l'Administration en matière de législation et de pratique foncière (Ivoiriens-non Ivoiriens). On aboutit ainsi à une sorte de continuum allant des conditions les plus favorables aux conditions les moins favorables du point de vue du groupe considéré.

	Nationalité ivoirienne (Protection administrative)	Cumul de plantations extérieures	Plutôt non-fournisseur de main-d'oeuvre salariée
Baoulé et Tagouana	+	+	+
Gban autochtones	+	-	+
Dioula	+	+	+
Voltaïques	-	-	-

Au niveau de l'utilisation et de la fourniture de main d'oeuvre rémunérée (journaliers, contractuels, métayers et menuels), le système d'interrelations globales entre les groupes peut-être précisé ainsi :

Groupes utilisateurs de main-d'oeuvre salariée

	Voltaïques	Dioula	Gban	Tagouana	Baoulé
Voltaïques	+	+	++	+	++
Dioula		+	+		ε
Gban			ε		
Tagouana				+	ε
Baoulé					+

(Dans ce tableau les signes indiquent une proportionnalité dans l'utilisation de la main d'oeuvre salariée dans le sens des colonnes seulement).

Le fonctionnement régulier du système apparaît encore lorsque l'on envisage les relations entre le nombre d'actifs familiaux (conditions d'apport ou d'utilisation de main d'oeuvre salariée), la main d'oeuvre salariée effectivement utilisée et les superficies cultivées.

Dans le tableau suivant, les combinaisons de l'importance des actifs familiaux d'une part et de l'importance de la superficie cultivée d'autre part permettent de situer les principaux groupes. Le sigle de chaque groupe est affecté de l'indice d'utilisation de main d'oeuvre salariée qui lui est propre :

		Importance des actifs familiaux			
		-	=	+	++
Importance de la superficie cultivée	-		V [- ]		
	=	G [+ ]			
	+		T [++ ]	B [ + ]	D [= ]

Si l'on envisage les relations entre ces différentes variables prises collectivement (par grand groupe socio-culturel) une certaine régularité apparaît :

Dans le sens des colonnes, on voit qu'à égalité d'actifs familiaux, il faut davantage de main d'oeuvre salariée pour cultiver une superficie plus grande. Dans le sens des lignes, à superficie cultivée égale, la main d'oeuvre salariée compense un faible effectif d'actifs familiaux. Il n'y aurait là rien d'étonnant si ces relations n'étaient absolument contraires aux relations observées au niveau des planteurs individuels. Au niveau individuel, il apparaît au contraire un effet de cumul des valeurs positives ou négatives des variables : les plus gros planteurs ont également le plus de main d'oeuvre familiale active, le plus de main d'oeuvre salariée et bénéficient davantage de prestations et d'entraide. Cela est absolument net chez les planteurs autochtones, chez les Baoulé, les Tagouana et, dans une mesure moindre, chez les Dioula. Chez les Voltaïques la relation est beaucoup moins nette, mais elle apparaît néanmoins.

Cette discordance entre l'analyse individuelle des exploitations et l'analyse "fonctionnelle" des groupes nous paraît fondamentale : elle exprime le passage d'une analyse statistique à une analyse en termes de systèmes. Nous allons y revenir plus loin.

Soulignons immédiatement que les différences collectives soulignées précédemment ne renvoient qu'accessoirement à une dimension culturelle, mais bien davantage à des situations économiques et politiques précises (situation de départ ; conditions d'implantation dans les zones d'arrivée) qui sont entretenues intentionnellement ou non (cf. *infra*). D'autre part, la spécialisation fonctionnelle entre les groupes sur laquelle nous insistons doit être nuancée : elle est très forte pour certains (Baoulé - Tagouana - Gban comme gros utilisateurs de main d'oeuvre ; Voltaïque comme gros fournisseur de main d'oeuvre) et plus complexe pour d'autres (les Dioula). Chez ces derniers, d'autres variables interviennent (en particulier la nationalité ivoirienne ou non) qui rendent le groupe plus hétérogène du point de vue de sa "fonction" socio-économique.

### 3 - Ebauche du système local de l'économie de plantation

L'analyse des exploitations agricoles de la région laisse apparaître, en gros, une forte homogénéité technique fondée sur la culture extensive (1), indépendamment de l'origine des planteurs (autochtones ou allochtones) et de l'importance des plantations. Pourtant, au sein des autochtones comme des allochtones, une stratification socio-économique est visible, même si elle apparaît peu nette et complexe. En même temps, on aperçoit à l'oeuvre des processus de différenciation sensibles (dans l'accès à la main d'oeuvre ou entre groupes socio-culturels).

D'un autre côté, on a déjà suffisamment insisté sur la très forte relation entre le développement de l'économie de plantation et l'immigration pour n'avoir pas à y revenir.

---

(1) Sauf pour un nombre très limité d'exploitations de grandes dimensions éparpillées dans la sous-préfecture. Elles feront l'objet d'une étude monographique ultérieure couvrant la sous-préfecture d'Oumé.

Inégalités socio-économiques (même floues) et forte immigration : telles sont les aspects les plus apparents de l'économie de plantation locale. Comment en rendre compte globalement ? Une analyse plus fine de l'immigration permet peut-être d'y parvenir.

On ne saisirait en effet qu'un aspect du problème en considérant l'immigration seulement sous l'angle de la saturation foncière consécutive à l'installation de planteurs étrangers. L'immigration fournit en même temps la condition de sa reproduction et la condition du développement des plantations autochtones : la main-d'oeuvre.

L'individualisation des activités de production, la mobilité des individus, l'instabilité matrimoniale plus grande posent en effet comme problème majeur, antérieurement au problème foncier, celui de la main-d'oeuvre. Les prestations en travail et l'entraide collective ne suffisent pas à compenser le manque de force de travail, d'autant que des versements de numéraires tendent à se substituer en partie à la réalisation de ces prestations.

Aujourd'hui, à Bodiba, tous les planteurs autochtones en activité ont recours à de la main-d'oeuvre salariée, même si pour certains il ne s'agit que de l'utilisation de quelques journées de travail.

On serre de plus près le problème en observant que beaucoup de planteurs allochtones en particulier chez les Dioula et les Voltaïques ont débuté comme travailleurs dans les plantations des villageois qui leur ont cédé ultérieurement de la terre. Un certain nombre de Baoulé et de Tagouana sont eux-mêmes d'anciens "six mois" qui louaient leur force de travail en Basse Côte.

Peu à peu, l'accession à la terre se fait plus difficile pour ces travailleurs, dont l'ultime désir est toujours de constituer leurs propres plantations. Cette difficulté croissante a plusieurs raisons : d'abord la rareté absolue de la terre ; ensuite la méfiance des autochtones face à cette rareté ; enfin l'action indirecte de l'Administration qui facilite l'installation d'allochtones ivoiriens en cas de "palabres" de terre avec les autochtones mais semble rebuter l'allochtone non ivoirien.

Ainsi, le cycle cession de terre → immigration de planteurs allochtones → immigration de main-d'oeuvre étrangère → nouvelles cessions de terre et développement des plantations autochtones butte à terme sur deux obstacles : la raréfaction de la terre d'une part, le détournement de la force de travail des exploitations déjà en place d'autre part. Problème foncier et problème de main-d'oeuvre sont les deux aspects du même phénomène, comme le sont l'extension des plantations autochtones et l'immigration étrangère. Ces deux couples (terre-force de travail ; autochtones-allochtones), indissociables entre eux et à l'intérieur de chacun d'eux, constituent les éléments fondamentaux du système local d'économie de plantation.

Comment ce système a-t-il répondu au double danger de blocage foncier et de manque de force de travail ? Par une sorte de spécialisation ethnique, qui recouvre une réalité socio-économique. C'est ce qui apparaissait clairement dans l'analyse du contenu sociologique des variables ethniques (cf. plus haut). Le système ne peut fonctionner que dans la mesure où un groupe est cantonné dans le rôle d'apporteur de main d'oeuvre.

Le fait que ce groupe soit composé essentiellement de Voltaïques et, dans une moindre mesure de Dioula (surtout non ivoiriens) ne renvoie plus du tout à une dimension culturelle, mais à des situations économiques et politiques précises. (Situation de départ ; conditions d'implantation dans les zones d'arrivée).

D'autre part, il apparaît que la logique du système est loin d'être "inintentionnelle". Les Voltaïques sont actuellement confinés dans leur rôle d'apporteurs de main-d'oeuvre : les autochtones leur donnent peu de terre de culture. Quand ils le font, il s'agit de terres peu productives ou encore uniquement des terres à vivriers (1). L'installation tardive (comme planteurs, non comme travailleurs) des Voltaïques dans la région n'explique pas entièrement la défaveur dont ils sont l'objet : des planteurs Baoulé installés depuis moins longtemps encore ont des exploitations importantes. Il est significatif d'ailleurs que beaucoup de planteurs voltaïques louent en même temps leur force de travail aux autres planteurs.

Le souci de préserver ainsi un volant de main d'oeuvre en l'empêchant de travailler à son propre compte s'accompagne d'une concurrence entre les planteurs pour pouvoir en disposer. Mais l'accès à cette force de travail est sélectif. Les caractéristiques, les avantages et les inconvénients de chaque type de rapports de salariat (mensuels, métayers, journaliers, contractuels), d'une part, et, d'autre part, la raréfaction relative de la main d'oeuvre salariée eu égard à l'extension des plantations, font que les diverses catégories de planteurs ne peuvent prétendre également à la même quantité et au même type de main d'oeuvre. Cela était net chez les allochtones, comme nous l'avons vu précédemment : la structure de la main d'oeuvre salariée reflète assez bien l'importance de l'exploitation et le statut de l'exploitant. L'observation reste valable chez les allochtones, tout en devant être spécifiée en relation avec l'ébauche de spécialisation fonctionnelle des groupes socio-culturels (cf. supra). Les planteurs cumulateurs, en particulier, reproduisent la structure de main d'oeuvre salariée la plus favorable à une forte extorsion de sur-travail (utilisation de mensuels).

Bref, la concurrence est vive entre planteurs pour se procurer la main-d'oeuvre ou pour la stabiliser. Pour ce faire, un certain nombre de procédés sont utilisés. Chez les autochtones,

---

(1) Et encore bien souvent s'agit-il d'un moyen de profiter de la force de travail du voltaïque : ainsi dans le système où l'étranger est autorisé à planter pendant 1, 2 ou 3 ans des cultures vivrières dans de jeunes plantations villageoises, ce qui assure la propreté de ces plantations sans bourse délier.

on l'a vu, on a pu observer une mauvaise volonté croissante pour céder de la terre aux travailleurs ; ou encore, une obligation de prestation en travail est liée à la cession de terre ; ou, enfin, un mode de faire valoir mixte (vivriers pour l'étranger, cultures arbustives pour le villageois) qui assure au donneur temporaire de terre l'entretien de sa plantation. Mais la logique de l'économie de plantation ne s'arrête pas aux limites du terroir villageois. Les planteurs autochtones doivent faire face à la concurrence des planteurs gban des villages voisins. Actuellement, les principaux villages essaient ainsi d'attirer les communautés voltaïques et dioula. La constitution d'une réserve de main-d'oeuvre sur place semble être le but essentiel de l'opération, le but avoué étant de favoriser l'aménagement de l'infrastructure villageoise en rassemblant une population plus importante.

La concurrence pour la main-d'oeuvre joue également entre planteurs autochtones et planteurs allochtones. Elle est peut-être partiellement éteinte par la mise en oeuvre de modalités différentes pour se la procurer, du moins au niveau des mensuels. Les utilisateurs allochtones vont le plus souvent se la procurer à Bouaké même ou utilisent des individus originaires de leur région (Baoulé en particulier). Les autochtones sont davantage soumis à l'offre de passage. Enfin, le fait que les gros utilisateurs étrangers de main-d'oeuvre se soient retirés, avec leurs travailleurs, dans des campements éloignés, augmente leur emprise sur ces derniers (1).

Il n'en est pas de même des travailleurs étrangers offrant leur service comme métayers, journaliers et surtout contractuels. Ceux-là vivent dans les quartiers dioula et voltaïque de Bodiba (et des villages voisins quelquefois) et se partagent entre les autochtones et les divers groupes d'allochtones. Ces travailleurs sont le plus souvent des parents ou des relations de planteurs dioulas et voltaïques, avec qui ils vivent durant leur séjour. Rappelons qu'un certain nombre de planteurs étrangers

---

(1) Ceux-ci se voient quelquefois interdire la fréquentation de leurs compatriotes installés dans les villages, qui pourraient leur suggérer un esprit plus revendicatif.

(essentiellement voltaïques) sont eux-mêmes fournisseurs de main d'oeuvre salariée. Pour s'attacher les services de ces travailleurs, la concurrence est forte entre planteurs autochtones et allochtones, encore que la communauté d'origine soit un facteur assez fort (cf. supra, tableau croisé des origines des utilisateurs et donneurs de force de travail). La volonté manifeste des Baoulé de créer des établissements humains très importants à l'écart des villages autochtones se situe probablement dans cette optique : isoler au maximum leur propre force de travail de la convoitise d'autres planteurs.

En conclusion, le système local de l'économie de plantation possède une logique interne assez claire : la généralisation de l'économie de plantation implique l'immigration d'éléments étrangers à la fois pour l'inaugurer et pour l'alimenter. Ce faisant, son développement amène inmanquablement à une saturation foncière et à une demande accrue de force de travail. Nous en sommes actuellement à une phase où les deux problèmes se conjuguent dans la région étudiée, inférant des stratégies individuelles et collectives (entre groupes) concurrentielles.

A cela, il faut ajouter que les conditions extérieures du fonctionnement de l'économie de plantation, déterminantes en dernière instance, l'intègrent dans un système d'échanges caractérisé par la détérioration des termes de l'échange, des prix fluctuants et en général bas, etc... . Une des conditions essentielles du système local d'économie de plantation est donc de produire à bas prix. D'autre part, l'Etat intervient également, à la fois pour assurer les conditions minimales de production et pour garantir les prix et la qualité d'une part, et, d'autre part, pour opérer sur le produit les prélèvements nécessaires à sa propre reproduction et à sa politique de développement. Cette intervention de l'Etat et les prélèvements sur le produit qui en sont la conséquence accentuent la nécessité pour le producteur de produire à très faible coût.

Le petit planteur villageois doit donc recourir à des techniques de production exigeant très peu de capital (1). D'autre part, la défection d'une partie de la main-d'oeuvre familiale et les limites des politiques d'encadrement visant à l'adoption de techniques intensives posent avec d'autant plus d'acuité le problème de la disponibilité en force de travail.

La généralité de l'appel à la main-d'oeuvre salariée (2) ne doit évidemment pas dispenser d'une analyse précise des caractéristiques de la force de travail. Il ne suffit pas que le petit planteur soit régi en dernière analyse par la rationalité du marché capitaliste pour que lui-même se situe au sein de rapports sociaux de production capitalistes. Précisément, la force de travail utilisée dans les exploitations villageoises présente des caractères particuliers par rapport à la main-d'oeuvre salariée du mode de production capitaliste. Tout d'abord, elle ne nécessite pas une avance du salaire : l'essentiel de la rémunération est effectué pendant ou après la vente de la récolte que la main-d'oeuvre a contribué à produire. D'autre part, la force de travail, si elle s'offre momentanément comme marchandise, ne peut être assimilée à la force de travail présente sur un marché du travail typiquement capitaliste. Nous l'avons vu, le désir ultime du manoeuvre, du "métayer", du contractuel ou du journalier est toujours d'accéder à la terre, et, dans beaucoup de cas, il y parvient. Sans cela, il y aurait peu de chances pour qu'il continue à offrir ses services. La relative abondance de terre permet au système de fonctionner ; sa saturation progressive oblige les possesseurs traditionnels de la terre et les travailleurs agricoles à ajuster plus ou moins leurs stratégies, comme nous

---

(1) Contrairement à d'autres auteurs, nous ne pensons pas que les arbres constituent un véritable capital, ni que la terre elle-même constitue un capital : elle est encore avant tout un objet de production et non un moyen de production. L'application de la catégorie du "capital" aux petites exploitations villageoises relèvent d'une confusion engendrée par la prétendue "neutralité" des catégories de l'analyse économique classique.

(2) Qui écarte radicalement l'hypothèse de l'exploitation typiquement familiale, fonctionnant sur la base des seuls besoins sociaux (cf. la formalisation de Chayanov). Ceci est encore confirmé par la monétarisation des rapports intrafamiliaux : l'épouse ou les épouses sont en droit d'attendre une juste rémunération des services domestiques et économiques rendus, sous peine de partir ; les habituelles prestations en travail ou en nature entre alliés matrimoniaux tendent également à être remplacées par des versements en argent.

l'avons vu plus haut. Le rapport social entre les utilisateurs et les offreurs de force de travail reste donc toujours influencé à la fois par l'aspect "producteur direct" qu'il y a chez l'exploitant agricole (et qui fait, entre autres choses, qu'il ne peut être assimilé complètement à un capitaliste) et par l'aspect "exploitant potentiel" qu'il y a chez le travailleur agricole (et qui fait que lui non plus ne peut être assimilé à un véritable salarié, qui ne compte que sur la vente de sa force de travail pour subsister). D'où le caractère inséparable des deux termes : disponibilité en main-d'oeuvre, disponibilité en terre. La terre intervient à la fois comme objet de production (et, même dans le cas de ventes de terres à des étrangers, jamais comme un capital générateur d'une rente foncière) et comme un moyen d'attirer la main-d'oeuvre.

Enfin, il convient d'insister sur les conditions extérieures de reproduction du système local d'économie de plantation. Nous avons déjà dit un mot des conditions les plus apparentes, qui tiennent au marché mondial du produit concerné. Mais il est nécessaire également de réfléchir sur les conditions de reproduction de la force de travail nécessaire à cette production. Ce que nous avons appelé l'ébauche de spécialisation fonctionnelle des groupes en présence dans la région étudiée renvoie à ce problème. Que serait l'économie villageoise de plantation ivoirienne sans les migrations voltaïques ou maliennes ? Le problème, on le voit, doit être posé en des termes globaux (donc historiquement situés) qui échappent à une démarche spécifiquement sociologique.

### En guise de conclusion

Ce travail représente un moment d'une recherche : celui de l'appréhension de la société gban au sein des déterminations globales qui la conditionnent.

En définitive, ce texte aboutit à un glissement radical de l'objet d'étude. Ce qui est fondamental, c'est que l'on ne peut comprendre la reproduction du groupe réel que constitue la société gban actuelle en partant d'elle-même.

Certes, les Gban se reproduisent en tant qu'individus et continuent à "vivre" des normes et des valeurs culturelles gban; de même, des moments importants de la reproduction sociale -et non plus seulement culturelle- mettent en oeuvre des processus particuliers au groupe gban (cf. la parenté dans la reproduction des groupes domestiques). Ce n'est pas non plus parce que les "institutions traditionnelles" changent (dans leur forme et ou dans leur contenu) qu'elles perdent leur spécificité socio-culturelle. Mais les conditions matérielles de leur reproduction -et d'abord la production des biens, y compris des biens de subsistance- ne sont plus les mêmes, et surtout répondent à des déterminations sur lesquelles la société gban n'a pas de prise.

Ces déterminations sont issues de l'économie marchande, qui a pour forme dominante dans la région qui nous occupe la petite et moyenne plantation villageoise. Si l'on veut éviter une démarche dualiste qui a déjà montré ses faiblesses, on ne peut donc se contenter de juxtaposer d'une part les conditions nouvelles de la production, fort souvent résumées par le terme de "monétarisation", et, d'autre part, l'organisation socio-économique "traditionnelle". Il s'agit donc de choisir le niveau le plus déterminant : c'est celui du système de l'économie de plantation, dont le "pays" gban (avec toutes ses composantes nouvelles : travailleurs et planteurs étrangers, institutions administratives, etc...) n'est qu'un reflet plus ou moins spécifique. Il est naturel que le texte, commençant par quelques aperçus sur la parenté gban, se termine par l'évocation de la main d'oeuvre voltaïque.

Il restera à réfléchir encore sur le système de l'économie de plantation et les conditions de sa reproduction ; il restera aussi à rendre compte des formes spécifiques que ce système emprunte dans le pays gban et, en général, le Centre-Ouest (par opposition, par exemple, aux régions du Sud-Est). Nous nous y efforcerons dans des travaux ultérieurs.

Annexe : Eléments de vocabulaire économique, sociologique  
et géographique gbã (1)

a de "patte"

e de "thé"

ɛ de "mettre" (court) ou "maître" (long)

i de "si"

o de "beau"

ɔ de "porte" (court) ou "fort" (long)

u de "tout"

p, b, t, d, k, m, n, l ont la même valeur qu'en français

ɟ comme le gn de "grogner"

g toujours dur comme dans "gare"

r roulé, comme en italien ou en espagnol

s de "son"

w comme le "ou" de "ouate"

z de "zèle"

y de "rayer"

ʒ "di" comme dans "dieu"

ɸ fricative comme le "w" de l'allemand "Schwester"

β fricative comme le "b" espagnol de "Saber"

ŋ comme le "ng" de "sing".

---

(1) La transcription phonétique est en grande partie due à  
M. Ouyanko Diabli.

Classement des tons :

∩	ton bas
∨	ton bas haut
—	ton moyen
∩	ton moyen haut
∩	ton haut

- b -

- bā : village
- bākē : filet de chasse collectif (moyen) utilisé au niveau du segment de lignage
- bē : amie, camarade de sexe féminin
- bēá : travail
- bēá wó kēā : travail d'entraide réciproque
- bēá wòè gbāmā : invitation de culture. (Un repas est servi en contre-prestation aux travailleurs).
- bē : igname
- biā : alentours du village (derrière la maison, et encore : dépôt d'ordures, menstrues).
- biā mā : champ de case (et encore : repas individuel que prend la femme en période de menstrues). (Da).
- biā mlā : même chose, chez les Bokabo.
- blā : savane
- bòò : marigot, marais
- bídō : "tas" de 10 wōkō (cf. ce mot).
- blòpwē : Les Blancs (terme semble-t-il emprunté aux Akan) cf. múpútū
- blègbĩ : "roi", homme puissant (terme d'origine akan)
- bódíé : groupe des hommes porteurs de la partie antérieure du grand filet de chasse collectif (comprenant la "tête" du filet).
- busá : système de partage au tiers de la récolte (un tiers au salarié ; deux tiers au propriétaire). cf. aussi gwili yia

- ß -

- βēmūnī : cadet, puîné
- βēā : défriche
- βēā sā : abri de culture
- βò : consultation auprès d'un clairvoyant qui fait parler un absent ou un mort
- βué : banane

- d -

- dā : femelle (dā zĩnā̃ : terme injurieux pour désigner une co-épouse).
- dàbè : ami intime (impliquant une relation de commensalité).
- dě : père
- dě nu kpá : parents paternels
- dí : sentier, piste
- díkile : "maître" de la piste
- dià : milieu ; sówí dià : milieu du grand filet de chasse (dans certains cas, "ceux du milieu" constituent un segment du patrilignage individualisé).  
Bokabo : zā
- dìfā : nom donné aux Guro par les Gban.
- dòó : ami, camarade. dòó dàbè : ami intime
- drù : coton
- dũgbè : "cousin paternel". Relation particulière entre collatéraux au sein de la gligba (lignage patrilinéaire maximal). Pour les femmes :
- dũ : catégorie d'âge, génération
- dzodzo : mamille (achetée aux Dida) (Bokabo)
- dũ : dette, crédit.
- dwě̀pwě̀ : dans le texte précédent) : relation particulière (dā̀pwē) dont jouit ego avec les ressortissants de la gligba de sa mère.

- g -

- gā : "fétiche", génie ; kadiga : génie de la brousse
- gāñiēko : empoisonneur par substance matérielle ou à distance.
- gàgū : nom donné aux Gban (gbā) par les Guro
- gākēē : clairvoyant

- gbā̃ : langue et ethnie gban.  
gbā̃ : grenier  
gbā̃ : don, dot  
gbāzua : jachère récente  
gbētēkē : petit filet de chasse individuel (petits animaux)  
gbō : territoire de chasse au filet  
gblē : alliance de guerre entre villages ou groupes  
gbō̃leē : forêt galerie  
gbū̃gò : site d'un ancien village  
gètākàà : individu qui "interroge" le cadavre avant son enterrement  
gèlòdīā : cimetière  
giē : sel  
giē yī : mer  
gigi : culte anti-sorcier (semble être issu du tētēkpā des Baule).  
gēbe : grand filet de chasse de la gligba  
gligbā : lignage patrilinéaire maximal  
gò : maladie entraînée par une relation incestueuse. ( gògwè : médicament qui guérit le gò ).  
gògòè : ancêtre ; homme d'autrefois  
gòlèdēné : terme de parenté entre collatéraux de même génération.  
gwè : guerre  
gwē : relation à plaisanterie entre groupes. Exemple : entre les Jākùbà (Yacouba) et les Gban ; entre des lignages matrilineaires (kpē) déterminés, etc...  
gwē : noix de cola ( gwētī : colatier)  
gwēbē : manioc  
gwēkō : terme de parenté pour les enfants de l'oncle maternel d'ego. Utilisé en général pour tous les enfants des "frères" de même kpē qu'ego.  
gwà : prix  
gwēnēgbā : la famille domestique (le foyer)  
gwékèkō : sorcier. Tue en sorcellerie sans toutefois "manger" sa victime (aussi gwésékèkō).  
gwèyèè : guérisseur  
gwiliyia : partage de la récolte en trois : un tiers pour le travailleur, deux tiers pour le propriétaire.

gwili  $\phi\epsilon i$  : partage de la récolte par moitiés : une pour le  
travailleur et l'autre pour le propriétaire

- J -

Jéjé wōnō : femme que l'on donne en mariage en échange de  
biens ou de monnaie (terme bété ; cf. nōgōēlè).  
Jà : héritage (emprunté aux Akan ?)

- I -

lálà : argent  
lē : femme  
lēbālē : mariage  
lēbālē gōgō : mariage sans dot  
lēdibwēko : porte-parole, interprète  
legōlī : jeune épouse non encore intégrée à la vie domesti-  
que du foyer de son époux  
lēkēlē : "fiançaille", fréquentation d'une jeune fille  
lesu : barre de fer achetée aux Gouro  
lō : palmier à huile  
lō : piège  
lōā : territoire de culture  
lōá : alliée (pour une femme de la belle-famille)  
lūō : allié (pour un homme de la belle-famille)  
lwāyèèkō : clairvoyant

- m -

mā (mlā)	: nourriture
manĩdiá	: cuisine, foyer
mlé	: cauri
mũ	: homme (générique)
mũpútú	: homme blanc (cf. blòβwē)
mũtiti	: homme noir
mũbèèkō	: sorcier. Tue en "mangeant" sa victime
mũkpá	: homme de renommée

- n -

na	: épouse
nĩ	: enfant, progéniture, descendant
nōgōēlè	: femme donnée en mariage en échange de bien ou de monnaie (cf. jèjè wññ)
nōdò	: ciel, dieu
nũá	: captif

- k -

kà	: forêt (Bokabo : kàlà)
kàdí	: la brousse ("dans la forêt")
kàgbànà	: forêt sacrée
kàdiēñikō	: chasseur réputé
kàdígà	: génie de brousse
kǎgǎ	: homme du nord, en général commerçant et musulman (emprunt du terme baule ?). "Dzula"
kàgbōēlè	: femme qui quitte souvent son mari (ou ses maris successifs).

kákwí	: aîné, vieux
kāmā	: campement (emprunt au français : campement)
káò	: champ cultivé
kàòsá	: abri de culture
kē	: chasse
kĩ	: propriétaire (cf. díkìlē)
kiázèèkō	: président du "conseil du village"
kòbōnĩ	: aîné absolu (le premier enfant)
kòsá	: espèce de pagne
krā kàà	: clairvoyant, devin, chasseur de sorcier
krē	: clan utérin (Bokabo : krēlē)

Les treize krē sont regroupés en 5 paires et

1 triade : lefã , lofã  
 kwefã , gefã  
 gbakifã , lafã  
 dofã , zofã  
 jēfã , dafã  
 gufã , befã , kwãã

krégã	: aîné relatif
krã	: accord, convention
krēã	: fer
krãã	: machette
kròkrògō	: jachère
kròtó	: maïs
kròù	: grande piste, route (tracées par les Européens)
kwákwí	: sorte de machette ancienne (cf. <u>Simbla</u> des Guro)
kwèè	: non générique donné par les Gban aux Bété et Dida. (Dida : kòdùkwèè).

sá	: habitation. (sálíkālē : case circulaire au- jourd'hui disparue).
sáká	: riz (emprunt du terme Guro ?)

- sé : fusil (en général)  
sé : feu  
séφó : poudre pour les armes à feu  
séàlà : cadet absolu des enfants d'une mère  
sĩã : nom donné aux Guro de Sinfra par les Gban (sĩã dìφā ).
- sika : or (emprunt du terme akan ?)  
slà : tabac  
slã : payer  
sódwà : terme bété pour désigner les Gban  
sòkóé : terme générique désignant ceux qui ne parlent pas le gban. Semble s'appliquer particulièrement aux Européens et aux Dyula
- sóó : cour, concession  
sòφè : interdit alimentaire ou sexuel  
sówí : filet de chasse (terme générique). Bokabo : SÉÍ  
sówígāyèkèè : clairvoyant et "féticheur" chargé de protéger le grand filet (gèbe) et de fabriquer les "médicaments" nécessaires à une bonne chasse.
- sówíwããkō : individu chargé de la garde matérielle du grand filet de chasse (gèbe).

- t -

- tēā : Interrogatoire des proches du mort pour connaître la cause de son décès  
tèklè : jeu de lutte entre catégories d'âge (dũã)  
tóá : la terre  
tóákĩlè : "propriétaire" de la terre. "Chef" de terre  
tóání : "enfant" de la terre. Même chose que le précédent  
tókàwē : interdit alimentaire portant sur des animaux  
tú : homonyme  
tù : demander, emprunter

- Φ -

- φᾶ : pays  
φῑ : commerce  
φῑβῑῑ : commerçant (masculin : φῑβῑῑ ρῑ  
féminin : φῑβῑῑ λῑ )  
φῑβῑῑδῑᾶ : marché  
φῑῡῡῑ : forgeron gban  
φῑςτῑς βῑᾶ : les travaux forcés  
φῑῡ : dot

- ρ -

- ρᾶρᾶ : friche; endroit anciennement cultivé  
ρᾶφῑ : palmier raphia  
ρᾶρῑκῑ : homme courageux, jouant un rôle prééminent  
durant la guerre

- ω -

- ωᾶḍḗρῑῑῑῑ : invitation de culture au sein de la famille  
(Entraide familiale).  
ωῑ : animal, viande  
ωῑῑῑῑῑᾶ : partenaires de chasse (se dit des grands filets  
de gligba : γῑβῑ ).  
ωῑῑῑῑῑ : chasse  
ωῑῑῑῑῑῑῑ : homme pauvre  
ρῑῡῑ : boisson (ῑῡ ρῑῡῑ : vin de palme).

- widíé : groupe des hommes porteurs de la partie terminale du gÉBE (comprenant la "queue" du filet).
- ɣwikipǎ : terme de déférence à l'égard d'un vieux notable ("maître" de la terre en particulier).
- wlĕ : la pauvreté
- wó : fleuve ou lagune. Toute grande rivière.
- wókō : tige de fer achetée aux Guro ou aux Dida. C'est le blo guro ou le sompe malinké. (Bokabo : wòlòkō.)

- y -

- yè : mère
- yèní : frère. Par extension, tout parent maternel (y compris au sein des kpĕ ). Collectif : yènínu
- yĕ : fortune, richesse
- yéé gōgōlō : ce qui est dur, solide. Connote la notion de richesse.
- yíbàbā : ruisseau, cours d'eau
- yíbèá : travail effectué sur de l'eau ; travail effectué en milieu urbain
- yíā mū : un citadin

- z -

- zǎ : tout ce qu'on "adore". Tout "fétiche"
- zǎ : jumeaux
- zàágbākō : sacrificateur d'un "fétiche"

zà	: milieu du filet (Bokabo). cf. diã
zàtí	: cocotier
zĩ	: époux
zĩnã	: co-épouse
zĩā	: la paresse
zròní	: cadet relatif
zwē	: deuil. zwēlē : veuve ; zwējĩ : veuf.

---

Liste des cartes, tableaux et figures

après la  
p. ou p. :

- Carte administrative du pays gagou ou gban.....	3
- Schémas de parenté (filiation bilinéaire ; filiation matrilinéaire ; généalogie des chefs de famille restreinte d'une gligba de Bodiba avec des exemples de relation de <u>dugbe</u> ; matrilineage et patrili- gnage d'ego et patrilineages alliés).....	4
- Evolution des productions caféières et cacaoyères de la sous-préfecture d'Oumé de 1940 à 1972.....	36
- Carte du terroir de Bodiba.....	41
- Revenu agricole et superficie cultivée selon l'âge et les "catégories d'âge" des planteurs autochtones (Bodiba).....	53
- Structure de la main d'oeuvre salariée selon l'importance des dépenses en main d'oeuvre salariée et selon l'importance de la superficie cultivée (planteurs autochtones de Bodiba).....	55
- Evolution des dépenses annuelles en main d'oeuvre salariée en fonction du revenu agricole annuel (planteurs autochtones de Bodiba).....	55
- Typologie des situations des groupes selon leur origine ethnique (exemple de Bodiba).....	60
- Relation entre groupes utilisateurs et fournisseurs de main d'oeuvre salariée (Bodiba).....	60
- Relation entre l'importance de la main d'oeuvre familiale disponible et la main d'oeuvre salariée utilisée selon l'origine ethnique des planteurs (Bodiba).....	61

Textes et documents cités

- Archives Nationales de Côte d'Ivoire (anciennes cotes)
  - IV. 17-23. (1913)
  - "Coutumes gagou" (1916), 3 MI 3.
  
- Atlas de Côte d'Ivoire (Université d'Abidjan, O.R.S.T.O.M.).  
Carte des groupes socio-culturels.
  
- Chauveau (J.-P.) et Richard (J.), 1972 : "Problèmes soulevés par l'inventaire et la localisation du peuplement en zone forestière : note méthodologique (le cas du pays gagou ou gban, sous-préfecture d'Oumé", Sciences Humaines, vo. V, n° 5, O.R.S.T.O.M., Centre de Petit Bassam, 35 p., ronéo.
  
- Dozon (J.-P.), 1974 : Autochtones et allochtones face au développement de la riziculture irriguée dans la région de Gagnoa (rapport provisoire), SODERIZ - O.R.S.T.O.M., 158 p., ronéo.
  
- Forde (D.), 1953, "Double filiation chez les Yakö", in: Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique, Radcliffe - Brown (A.R.) et Forde (D.), éditeurs, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 373-432.
  
- Hill (P.), 1970, Migrant cocoa farmers of southern Ghana, Cambridge University Press.
  
- Marie (A.), 1972, "Parenté, échange matrimonial et réciprocité. Essai d'interprétation à partir de la société dan et de quelques autres sociétés de Côte d'Ivoire", L'Homme, Paris, Mouton, XII, n° 3, pp. 5-46 et XII, n° 4, pp. 5-36.
  
- Marx (K.), 1974, "Formes qui précèdent la production capitaliste (1958)", in : Godelier (M.) : Un domaine contesté : l'anthropologie économique, Paris - La Haye, Mouton.
  
- N'Guessan Zoukou (L.), 1975, Oumé et sa région. Essai de géographie économique et humaine d'une région forestière de Côte d'Ivoire, Abidjan, 48 p., ronéo.
  
- Raulin (H.), 1957, Mission d'étude des groupements immigrés en Côte d'Ivoire. III : Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et Daloa, Paris, Doc. C.S.R.S.O.M., O.R.S.T.O.M., 139 p., ronéo.

- Rey (P.-P.), 1971, Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme, Paris, Maspéro.
- Rolland (L.) et Lampué (P.), 1940, Précis de législation coloniale, Paris, Dalloz.
- Tauxier (L.), 1924, Nègres Gouros et Gagous, Paris, Geuthner, 378 p.
- Terray (E.), 1969, "L'organisation sociale des Dida de Côte d'Ivoire", Annales de l'Université d'Abidjan, série F, tome 1, fascicule 2, 374 p.
- Ottenberg (S.), 1968, Double descent in an african society. The Afikpo village group, Seattle-London, University of Washington Press, 284 p.

Sommaire

	page
Introduction.....	1
Chapitre 1 - Les groupes de résidence : lignages patrili- néaires et villages.....	4
1 - Généralités	
2 - La <u>gligba</u> et sa structure interne	
3 - Le <u>village (ba)</u>	
4 - Les formes de solidarité à l'intérieur des groupes de résidence.	
Chapitre 2 - La parenté matrilineaire.....	8
1 - Les matriclans ( <u>KpE</u> )	
2 - Les parents matrilineaires proches ( <u>yeninu</u> )	
3 - Remarque sur les relations entre parenté patrilineaire et parenté matrilineaire	
Chapitre 3 - La parenté d'alliance.....	14
1 - L'alliance matrimoniale	
2 - La "parenté complémentaire"	
3 - Parenté, alliance et rapports de pouvoirs	
Chapitre 4 - Quelques autres types de solidarité.....	21
1 - Les catégories d'âge ( <u>duã</u> )	
2 - Les "camarades" ( <u>dɔo</u> et <u>dɔ odabe</u> )	
3 - Remarque complémentaire	
Chapitre 5 - Organisation foncière et économie de planta- tion.....	24
1 - Le maître de la terre ( <u>toakine</u> )	
2 - L'organisation foncière "traditionnelle"	
3 - L'insertion de la sous-préfecture d'Oumé dans l'économie marchande	
A - La pénétration coloniale et la mise en place de l'appareil administra- tif (1907-1925)	
B - L'apparition de l'économie de plan- tation sous l'aspect d'une tentative de colonisation de peuplement euro- péen (1925-1945)	
C - L'extension de l'économie de planta- tion : de l'après guerre à nos jours	
1°- Le développement de l'économie arbustive	
2°- L'immigration comme moteur du développement de l'économie de plantation	

page

Chapitre 6 - La société locale et le système de l'économie de plantation.....	42
1 - Communautés autochtones et changement social.....	42
A - Evolution des rapports sociaux à l'intérieur de la société gban	
B - Stratification sociale et réussite économique dans les communautés villageoises	
- Etre planteur	
- Aînés et cadets sociaux	
- La généralisation de la main d'oeuvre salariée	
2 - Autochtones et allochtones.....	56
A - Les relations entre les autochtones et les différents groupes allochtones	
B - Une ébauche de spécialisation fonctionnelle des groupes ethniques	
3 - Ebauche du système local de l'économie de plantation.....	62
En guise de conclusion.....	70
Annexe : Eléments de vocabulaire économique, sociologique et géographique gban.....	72
Liste des cartes, tableaux et figures.....	84
Textes et documents cités.....	85
Sommaire.....	87